

FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : COMMENT LA PROTECTION SOCIALE ET LES MESURES EN FAVEUR DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PEUVENT-ELLES SOUTENIR L'ADAPTATION ET L'ATTÉNUATION ?

PAR | **KOEN VLEMINCKX**

Coordinateur du développement des connaissances à SOCIEUX+
Conseiller général pour le développement scientifique au SPF Sécurité sociale
Docteur en politique sociale de l'Université catholique de Louvain (KU Leuven)

1. INTRODUCTION

Au niveau mondial, l'humanité est confrontée aux conséquences du changement climatique. Les communautés du monde entier sont obligées de faire face à l'impact des phénomènes météorologiques extrêmes, causés ou aggravés par le changement climatique, et doivent s'adapter aux changements climatiques à évolution lente qui affectent leur mode de vie. Au cours de l'année écoulée, 2022-2023, des précipitations extrêmes ont provoqué des inondations sans précédent en Chine, en Nouvelle-Zélande, au Nigeria, au Mozambique et au Pakistan. Les sécheresses hivernales ont touché l'Europe du Sud et le Maghreb, tandis que l'Afrique de l'Est a connu sa cinquième saison de pluies insuffisantes. Des canicules et d'autres épisodes de chaleur record se sont produits dans plusieurs régions du monde, notamment en Chine, dans le sud de l'Europe et aux États-Unis, ce qui a eu de profondes répercussions sur la santé de la population. Les conséquences du changement climatique ont un impact réel sur nos vies.

Non seulement les causes et les conséquences du changement climatique sont bien documentées par une littérature scientifique de plus en plus abondante, mais les communautés acquièrent également de plus en plus d'expérience pratique dans la mise en œuvre de pratiques et politiques visant à accroître leur capacité à faire face aux conséquences du changement climatique et/ou à mitiger l'impact futur du changement climatique.

Le changement climatique représente également un défi socio-économique. Les conséquences du changement climatique ont un impact sur nos économies, nos emplois, notre santé, dans tout le spectre socio-économique. Il est également de plus en plus évident que, dans le monde entier, les groupes vulnérables sont les plus touchés par les conséquences directes et indirectes du changement climatique, ainsi que par des politiques de décarbonisation mal préparées visant à réduire le rythme et l'impact futur du changement climatique.

Par conséquent, le changement climatique pose de nouveaux défis aux politiques de protection sociale, de travail et d'emploi. Les conséquences du changement climatique ont un impact sur la pauvreté et le bien-être. Elles peuvent compromettre les progrès en matière de développement durable et d'objectifs du millénaire pour le développement au cours des dernières décennies. Cela oblige les décideurs politiques à réagir. Ainsi, le changement climatique est devenu un moteur fondamental de la politique sociale et des agendas en matière de travail et d'emploi. Certaines régions du monde sont confrontées aux effets du changement climatique depuis des décennies et ont déjà acquis une certaine expérience en matière de politiques. Mais à mesure que les effets du changement climatique deviennent visibles dans un nombre croissant de régions du monde, de nouvelles idées sont développées et des paradigmes politiques alternatifs sont formulés, tandis que de nouvelles idées précieuses sont produites par la mise en œuvre de nouvelles politiques.

L'impact du changement climatique et la gestion des implications sociales de la transition verte ont été identifiés comme une "tendance émergente" dans le rapport du groupe de haut niveau sur l'avenir de la protection sociale et de l'État-providence dans l'UE¹. L'UE répond au défi du changement climatique en soutenant la nécessaire "transition verte", mais vise également à traiter les implications sociales du changement climatique.

En 2022, le Conseil de l'UE a publié une recommandation² contenant des orientations supplémentaires à l'intention des États membres sur la manière de garantir que la transition vers la neutralité climatique s'effectue de manière socialement équitable, sur la meilleure façon d'aborder les aspects sociaux et de travail de la transition verte, en promouvant les bonnes compétences en matière d'emploi, en mettant en place une protection sociale et des mesures fiscales appropriées, et en utilisant pleinement les options de financement disponibles. La Commission européenne a également mis en place un "Fonds social pour le climat" afin de prendre en compte l'impact social des mesures visant à promouvoir la transition climatique, en particulier le système d'échange de quotas d'émission de l'UE. Il commencera à fonctionner en 2026 et sera financé à hauteur de 65 milliards d'euros par le budget de l'UE, plus un cofinancement de 25 % par les États membres.

L'Union européenne (UE) relève les défis mondiaux grâce à des partenariats internationaux et dirige les efforts internationaux visant à relever les défis environnementaux et à promouvoir la mise en œuvre de politiques ambitieuses en matière d'environnement, de climat et d'énergie, tout en soutenant la croissance durable et l'emploi. L'UE a également créé *SOCIEUX+ L'expertise de l'UE pour la protection sociale, le travail et l'emploi*, un mécanisme de coopération technique entre les partenaires publics et sociaux, dont l'UE est le principal cofinancier avec BELINCOSOC, ENABEL, Expertise France et FIIAPP. L'objectif général de

(1) Report of the High-Level Group on the future of social protection and of the welfare state in the EU (Section 1.5): <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/842d8006-c3b3-11ed-a05c-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-283143938>

(2) Council of the European Union (2022), Council Recommendation of 16 June 2022 on ensuring a fair transition towards climate neutrality 2022/C 243/04, OJ C 243, 27 June 2022, pp. 35-51.

SOCIEUX+ est d'élargir et d'améliorer l'accès à de meilleures perspectives d'emploi et à des systèmes de protection sociale inclusifs.

Ce métapapier vise à donner un aperçu concis et actualisé des idées pertinentes pour les décideurs politiques et leurs conseillers qui sont confrontés au défi de protéger et de préparer les populations aux conséquences du changement climatique ainsi qu'à la mise en œuvre de politiques de transition vertes et justes.

Dans une première partie, nous présenterons les dernières découvertes sur les causes et les conséquences du changement climatique induit par l'Homme. Dans une deuxième partie, nous démontrerons que le changement climatique est également une crise sociale qui requiert l'attention des responsables de la politique sociale. Dans une troisième section, nous examinerons le rôle de la protection sociale, du travail et de l'emploi dans ce contexte. Tout au long de ce méta-rapport, nous présenterons également des bonnes pratiques appliquées dans différentes régions du monde.

2. LE CHANGEMENT CLIMATIQUE INDUIT PAR L'HOMME EST UNE RÉALITÉ

2.1. PREUVES SCIENTIFIQUES

Des preuves rassemblées dans le monde entier montrent que la surface de la Terre et ses océans se réchauffent, ce qui a un impact continu sur le climat de la Terre. Bien que le climat de la Terre ait varié au cours des millénaires, de nombreuses études évaluées³ par des groupes de recherche du monde entier ont prouvé que les tendances au réchauffement climatique observées au cours du siècle dernier sont très probablement dues aux activités humaines, principalement à l'utilisation de combustibles fossiles. Dans le monde entier, des organisations scientifiques de premier plan ont publié des déclarations publiques approuvant cette position⁴.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), créé en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)⁵, le changement climatique induit par l'Homme est à la fois la cause d'événements extrêmes plus fréquents et plus intenses, tels que les précipitations, la sécheresse et les incendies, et d'événements climatiques à évolution lente, tels que l'élévation du niveau de la mer et la dégradation de l'environnement (GIEC, 2022:1-2). Selon le GIEC, le changement climatique a également accru les effets néfastes des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les cyclones tropicaux, en raison de l'élévation du niveau de la mer et de l'augmentation des fortes précipitations (GIEC, 2022:3).

(3) K. Myers et al., « Consensus revisited : quantifying scientific agreement on climate change and climate expertise among Earth scientists 10 years later », *Environmental Research Letters* Vol. 16 No. 10, 104030 (20 octobre 2021) ; DOI:10.1088/1748-9326/ac2774.

(4) Déclaration de 18 associations scientifiques sur le changement climatique (2009) : <https://www.aaas.org/news/aaas-reaffirms-statements-climate-change-and-integrity>.

(5) Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) fournit aux gouvernements à tous les niveaux des informations scientifiques qu'ils peuvent utiliser pour élaborer des politiques climatiques. Plus d'informations : <https://www.ipcc.ch/>.

Cette situation a provoqué et continuera encore à provoquer des effets négatifs généralisés et des pertes et dommages connexes pour la nature et les populations, tels que des changements dans la répartition, voire l'extinction, de la faune et de la flore, des maladies et des parasites des plantes, des pénuries de nourriture et d'eau douce, et des migrations de populations fuyant ces dangers. Les effets du changement climatique induit par l'Homme sont visibles dans les écosystèmes naturels depuis au moins deux décennies (Parmesan et Yohe, 2003 ; Root, Price et al., 2003).

« Le changement climatique est susceptible d'avoir des répercussions importantes sur les ressources naturelles, l'économie mondiale et la santé humaine. Il entraînera une hausse des températures, une élévation du niveau des mers, une modification des tendances de précipitations et une augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations et les sécheresses. Ces effets se produiront même si le monde atteint l'objectif de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à savoir limiter l'augmentation de la température mondiale à deux degrés au-dessus du niveau préindustriel », a déclaré le Centre commun de recherche de la Commission européenne.⁶

Le changement climatique étant un phénomène mondial, il n'y a pratiquement aucune région du monde qui ne soit pas touchée par son impact. *« Le changement climatique affecte déjà toutes les régions de la Terre, de multiples façons. Les changements que nous connaissons déjà vont s'accroître au fur et à mesure que le réchauffement progresse »* (Panmao Zhai, cité par le GIEC, 2021:2)⁷.

2.2. DIFFÉRENCES RÉGIONALES

Toutefois, le changement climatique, ses conséquences et la vulnérabilité des communautés ne sont pas les mêmes partout sur Terre : des effets régionaux peuvent être disproportionnés et différer des tendances mondiales. (GIEC, 1997⁸, cité par l'OIT, 2022). Le changement climatique entraîne des changements différents selon les régions. Le sixième rapport d'évaluation du GIEC donne les exemples suivants (2021:2-3) :

- *Des précipitations plus intenses accompagnées d'inondations, ainsi qu'une sécheresse plus sévère dans de nombreuses régions, en raison de l'intensification du cycle de l'eau ;*
- *Des changements dans les tendances de précipitations qui, sous les hautes latitudes, augmenteront probablement, alors qu'elles devraient diminuer dans de grandes parties des régions subtropicales. On s'attend à des changements dans les précipitations liées à la mousson, qui varieront d'une région à l'autre ;*
- *Les zones côtières verront l'élévation du niveau de la mer se poursuivre, contribuant à des inondations côtières plus fréquentes et plus graves dans les zones de faible altitude et à l'érosion côtière ;*

(6) Centre commun de recherche de la Commission européenne, https://joint-research-centre.ec.europa.eu/scientific-activities-z/climate-change_en.

(7) GIEC, *Communiqué de presse : Le changement climatique est généralisé, rapide et s'intensifie*, 9 août 2021.

(8) GIEC, *The Regional Impacts of Climate Change: An Assessment of Vulnerability* (Les impacts régionaux du changement climatique : une évaluation de la vulnérabilité) (Cambridge University Press, 1997).

- *La poursuite du réchauffement accentuera le dégel du permafrost, la diminution de la couverture neigeuse saisonnière et la fonte des glaciers et des nappes glaciaires ;*
- *Les changements observés dans les océans, notamment le réchauffement, les vagues de chaleur marine plus fréquentes, l'acidification des océans et la réduction des niveaux d'oxygène, sont clairement liés à l'influence de l'Homme, ce qui affectera à la fois les écosystèmes océaniques et les populations qui en dépendent ;*
- *En ce qui concerne les villes, certains aspects du changement climatique peuvent être amplifiés, notamment la chaleur, les zones urbaines étant généralement plus chaudes que leur périphérie, ainsi que les inondations dues à de fortes précipitations et à l'élévation du niveau de la mer dans les villes côtières.*

Le WorldRiskReport 2023⁹ évalue les risques de catastrophe liés aux événements naturels extrêmes et aux effets négatifs du changement climatique pour 193 pays, tous les États membres des Nations unies et plus de 99 % de la population mondiale. L'indice de risque mondial est calculé par pays comme la moyenne géométrique de l'exposition et de la vulnérabilité. L'exposition représente la mesure dans laquelle les populations sont exposées aux tremblements de terre, aux tsunamis, aux inondations côtières et fluviales, aux cyclones, aux sécheresses et à l'élévation du niveau de la mer, et en subissent les conséquences. La vulnérabilité cartographie le domaine sociétal et se compose de trois dimensions : la susceptibilité¹⁰, la capacité à faire face¹¹ et l'adaptation¹². Sur la carte ci-dessous (figure 1), les pays colorés en rose clair présentent un risque relativement faible, tandis que ceux colorés en rose foncé présentent un risque élevé.

Les pays présentant le risque de catastrophe le plus élevé au monde sont les Philippines (WRI 46,86), l'Indonésie (WRI 43,50) et l'Inde (WRI 41,52). Les Amériques sont le continent où le risque de catastrophe est le plus élevé. Il est suivi par l'Asie, l'Afrique, l'Océanie et l'Europe, avec des scores nettement inférieurs à la moyenne mondiale. Sept des pays présentant les risques les plus élevés figurent également parmi les dix pays les plus exposés. La Chine est le pays le plus exposé, suivie du Mexique et du Japon. Le profil de risque de l'Océanie est principalement influencé par l'exposition. Les dix pays les plus vulnérables sont tous des pays africains. Le pays le plus vulnérable au monde est la Somalie, suivie du Sud-Soudan et de la République centrafricaine. La Corée du Sud et l'Italie illustrent le fait qu'une vulnérabilité faible ou très faible peut réduire le risque de catastrophe d'un pays, même s'il est très exposé.

Selon le GIEC, « environ 3,3 à 3,6 milliards de personnes vivent dans des contextes très vulnérables au changement climatique » (GIEC, 2022:13).

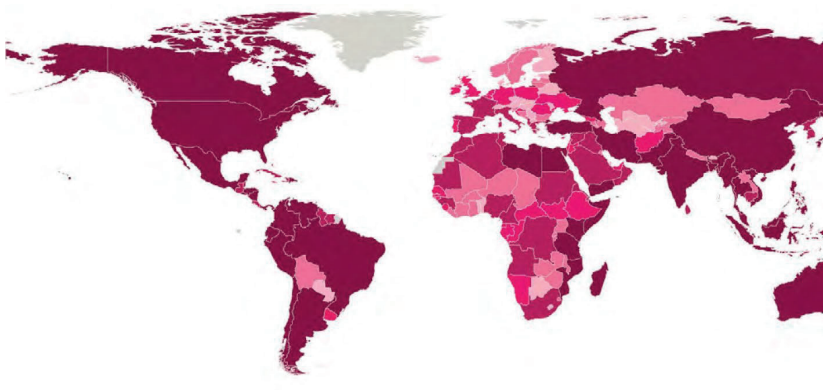
(9) Les rapports et des informations plus approfondies, des méthodologies et des tableaux sont disponibles à l'adresse suivante : <https://weltrisikobericht.de/en/>.

(10) Il s'agit des caractéristiques structurelles et des conditions d'une société qui augmentent la probabilité globale que les populations subissent des dommages dus à des événements naturels extrêmes et se retrouvent dans une situation de catastrophe.

(11) Capacités et actions des sociétés pour contrer les impacts négatifs des risques naturels et du changement climatique par des actions directes et des ressources disponibles sous la forme d'activités formelles ou informelles, et pour minimiser les dommages dans le sillage immédiat d'un événement.

(12) Processus et stratégies à long terme visant à modifier par anticipation les structures et systèmes sociétaux afin de contrer, d'atténuer ou d'éviter délibérément les incidences négatives futures.

FIGURE 1. WORLDRISKINDEX 2023 : MOYENNE GÉOMÉTRIQUE DE L'EXPOSITION ET DE LA VULNÉRABILITÉ



Source : WorldRiskReport 2023, p. 6.

2.3. IL FAUT AGIR

On espère que des réductions drastiques des émissions de gaz à effet de serre permettront de stabiliser l'augmentation de la température. Selon les scientifiques, la hausse des températures doit ralentir et le réchauffement de la planète doit être limité à 1,5 °C d'ici à 2100 afin d'éviter les pires conséquences du changement climatique. Si aucune mesure n'est prise, la planète pourrait encore se réchauffer de plus de 2 °C d'ici là.

Le changement climatique ne peut être combattu que par la coopération internationale. En décembre 2015, les gouvernements ont adopté le premier accord universel pour lutter contre le changement climatique lors de la 21e Conférence des parties sur le changement climatique (COP21) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui s'est tenue à Paris. L'accord dit «de Paris» s'efforce de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à «bien moins» de 2 °C, tout en essayant de la maintenir à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. Les principales conclusions de la 28e Conférence des parties des Nations unies sur le changement climatique (COP28), qui s'est tenue à Dubaï en décembre 2023, sont les suivantes¹³ :

- Transition vers l'abandon des combustibles fossiles : Presque tous les pays se sont mis d'accord pour abandonner les combustibles fossiles, qui sont le principal moteur du changement climatique. C'est la première fois qu'un tel accord est conclu en 28 ans de négociations internationales sur le climat.
- Bilan mondial : L'engagement est inclus dans le premier «bilan mondial» sur la façon dont les pays peuvent accélérer l'action pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

(13) https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Summary_GCA_COP28.pdf

- Fonds pour les pertes et dommages : Le lancement d'un fonds destiné à compenser les « pertes et dommages » causés par le changement climatique a constitué une première avancée.
- Absence de nouveaux engagements financiers : Les pays en développement ont été déçus par l'absence de nouveaux engagements financiers en faveur de la transition vers l'abandon des combustibles fossiles et de l'adaptation aux effets du changement climatique.
- Engagements internationaux : La COP28 a donné lieu à une vague de nouveaux engagements internationaux, couvrant tous les domaines, des émissions des compagnies pétrolières et gazières au triplement des énergies renouvelables, en passant par les systèmes alimentaires et la manière dont le monde peut mieux intégrer l'action sur le changement climatique et la perte de biodiversité¹⁴.
- Quatre piliers : Les principaux résultats de l'action mondiale en faveur du climat dans le cadre des quatre piliers définis par la présidence de la COP28 sont les suivants : i) accélérer une transition énergétique juste, ordonnée et équitable ; ii) régler la question du financement du climat ; iii) se concentrer sur les personnes, les vies et les moyens de subsistance ; et iv) étayer le tout par une totale inclusivité.

L'article 191 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne¹⁵ fait de la lutte contre le changement climatique un objectif explicite de la politique environnementale de l'UE. La stratégie de la Commission européenne pour réduire les risques posés par le changement climatique consiste à la fois à atténuer ses effets, en diminuant les émissions de gaz à effet de serre, et à s'adapter, en réduisant l'exposition et la vulnérabilité aux effets attendus. L'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets seront à terme des considérations essentielles dans les stratégies de croissance et de développement, telles que le Green Deal européen, et dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies¹⁶.

ENCADRÉ 1. ADAPTATION ET ATTÉNUATION

Adaptation au changement climatique : Le processus d'ajustement au climat actuel ou prévu et à ses effets. L'adaptation vise à modérer ou à éviter les dommages ou à exploiter les opportunités favorables.

L'adaptation au changement climatique va de mesures douces et peu coûteuses (conservation de l'eau, rotation des cultures, cultures tolérantes à la sécheresse, planification publique et sensibilisation) à des mesures coûteuses de protection et de relocalisation (augmentation de la hauteur des digues ; relocalisation des ports, de l'industrie et des populations loin des zones côtières de faible altitude et des plaines inondables).

(14) <https://www.carbonbrief.org/cop28-key-outcomes-agreed-at-the-un-climate-talks-in-dubai/>.

(15) Article 191 (ex-article 174 TCE), §1 : *La politique de l'Union dans le domaine de l'environnement contribue à la poursuite des objectifs suivants : la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement, la protection de la santé des personnes, l'utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles, la promotion, sur le plan international, de mesures destinées à faire face aux problèmes régionaux ou planétaires de l'environnement, et notamment la lutte contre le changement climatique.*

(16) <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/en/sheet/72/combatting-climate-change>.

Atténuation du changement climatique : Actions visant à réduire le rythme du changement climatique. L'atténuation du changement climatique est possible en limitant ou en évitant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant les activités qui éliminent ces gaz de l'atmosphère.

3. LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EST ÉGALEMENT UNE CRISE SOCIALE

Le changement climatique est un défi socio-économique, car ses conséquences ont, aujourd'hui et à l'avenir, des répercussions importantes sur l'économie mondiale, la répartition des revenus, les marchés du travail et la santé humaine. Si personne ne peut échapper aux effets du changement climatique, certains sont plus vulnérables que d'autres. Non seulement certains continents, pays et régions sont plus touchés que d'autres, mais certains groupes sociaux sont également plus vulnérables aux conséquences négatives du changement climatique.

3.1. DIFFÉRENCE DE VULNÉRABILITÉ

La vulnérabilité au changement climatique est exacerbée par l'inégalité et la marginalisation liées aux faibles revenus, au sexe, à l'appartenance ethnique ou à une combinaison de ces facteurs (Craig et al., 2022:12). Les conséquences sociales du changement climatique sont inégalement réparties et sont causées par des inégalités sous-jacentes à de nombreux niveaux : entre les pays à haut et à faible revenu, entre les riches et les pauvres au sein d'un même pays, entre les hommes et les femmes, entre les groupes ethniques, etc. et les conséquences sociales du changement climatique sont même susceptibles d'accentuer ces inégalités.

L'accès limité aux ressources affecte la capacité des groupes et des individus vulnérables à faire face aux conséquences du changement climatique. Les groupes et les individus vulnérables sont également moins à même de réduire leur exposition aux effets néfastes du changement climatique.

3.2. UNE EXPOSITION DISPROPORTIONNÉE

Les personnes vulnérables sont exposées de manière disproportionnée aux événements extrêmes, ainsi qu'aux événements à évolution lente. Par exemple, des facteurs économiques et raciaux se sont conjugués pour créer une forte concentration d'Afro-Américains à faibles revenus dans les quartiers défavorisés de la Nouvelle-Orléans avant l'ouragan Katrina (Mutter, 2015). Hallegatte et al. (2016) constatent que les personnes en situation de pauvreté sont plus sensibles aux maladies que de nombreux risques climatiques contribuent à propager :

« Les pauvres sont surexposés aux inondations dans de nombreux pays, comme au Panama et au Zimbabwe, où ils ont plus de 50 % de risques en plus que la moyenne d'être inondés. Cette surexposition est également vraie pour la sécheresse et les températures élevées dans la plupart des pays. Plus important encore, les pauvres sont souvent exposés à des événements fréquents et de faible intensité, tels que les inondations récurrentes

qui touchent de nombreuses villes dont l'infrastructure de drainage est insuffisante ». (Hallegate et al., 2017:4)

Les changements à évolution lente, tels que la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer, la modification des schémas saisonniers, etc., ont un impact direct sur les moyens de subsistance des habitants des régions touchées. Les groupes à faibles revenus et les groupes minoritaires sont davantage exposés aux conséquences de ces changements à évolution lente.

Selon un rapport de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA, 2021:6) :

« Actuellement, les minorités sont davantage susceptibles de vivre dans des zones où les analyses prévoient les niveaux les plus élevés d'impact du changement climatique avec un réchauffement global de 2 °C ou une élévation globale du niveau de la mer de 50 cm. [...] Les personnes à faible revenu ou sans diplôme d'études secondaires sont environ 25 % plus susceptibles que les personnes à revenu intermédiaire et les personnes titulaires d'un diplôme d'études secondaires de vivre actuellement dans des zones où les pertes d'heures de travail projetées sont les plus élevées en raison de l'augmentation du nombre de jours de températures élevées avec un réchauffement climatique de 2 °C » (EPA, 2021, p. 7). En outre, *« les individus appartenant à ces groupes socialement vulnérables sont environ 15 % plus susceptibles de vivre actuellement dans des zones où le pourcentage le plus élevé de terres devrait être inondé en raison de l'élévation du niveau de la mer ».* (EPA, 2021:7).

3.3. MANQUE DE CAPACITÉ D'ADAPTATION

La vulnérabilité aux conséquences du changement climatique est également associée au manque de capacité d'adaptation. En Norvège, pays doté d'une « grande capacité technique et financière au niveau collectif, la capacité d'adaptation des communautés est très différenciée [...], en fonction de la richesse économique, des structures sociales et de l'expérience antérieure de la variabilité du climat. Lorsque les systèmes sont confrontés à des difficultés ou à des opportunités, les systèmes sociaux et naturels s'efforcent de s'adapter à l'évolution de la situation. La vulnérabilité n'est donc pas seulement déterminée par l'exposition, mais aussi par les conditions sociales et économiques sous-jacentes qui déterminent la capacité d'adaptation. Cette capacité n'est pas répartie de manière égale dans la société ». (Sygna et al., 2004:5).

3.4. EXPOSITION AUX EFFETS NÉGATIFS DES POLITIQUES D'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les politiques d'atténuation du changement climatique, qui visent à réduire le rythme du changement climatique en limitant ou en évitant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant les activités qui éliminent ces gaz de l'atmosphère (décarbonisation), peuvent également avoir des effets négatifs sur les groupes et les individus vulnérables. Les mesures d'atténuation du changement climatique peuvent involontairement faire peser des charges financières plus lourdes sur les ménages pauvres, par exemple lorsque les décideurs politiques utilisent des mécanismes de tarification pour décourager

l'utilisation de produits ou de services associés à une consommation d'énergie polluante. Les taxes sur la pollution, par exemple, ont souvent des effets régressifs sur la répartition, car les ménages à faibles revenus consacrent une part plus importante de leurs revenus à des besoins à forte intensité énergétique, tels que le chauffage et la climatisation (Büchs et al., 2011).

La décarbonisation est associée à d'importants changements dans la consommation d'énergie et la production économique. Si ces changements sont associés à des investissements supplémentaires dans les énergies alternatives et les nouveaux produits qui peuvent générer de nouveaux emplois, la réduction des effectifs ou la fermeture des activités liées au carbone entraînera également des pertes de certains emplois. Pour favoriser la transition écologique, il est donc également important que la création d'emplois aille au-delà de la destruction d'emplois, en particulier pour les groupes vulnérables.

4. RÔLE DE LA PROTECTION SOCIALE, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Les politiques de protection sociale, du travail et de l'emploi peuvent protéger et préparer les populations à l'adaptation au changement climatique, à la décarbonisation et à la limitation des effets du changement climatique en général. En tant que telles, elles peuvent « devenir un pilier essentiel de nombreuses politiques relatives au changement climatique et à la transition écologique » (Rigolini, J., 2021).¹⁷ La question est de savoir de quel type de protection sociale nous avons besoin.

4.1. QUEL TYPE DE PROTECTION SOCIALE ?

La protection sociale a une longue histoire. Le droit à la sécurité sociale a déjà été établi comme un droit humain fondamental dans la Déclaration de Philadelphie de l'OIT (1944) et dans sa recommandation (n° 67) sur la sécurité du revenu, 1944. Ce droit est confirmé par la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966. En 1952, la convention n° 102 de l'OIT sur la sécurité sociale a fixé des normes minimales pour une sécurité sociale adaptée. Il s'agit des risques liés au cycle de vie (enfance, parentalité, vieillesse/longévité, veuvage et orphelinat), des risques de santé (maladie, accident et infection liés au travail, grossesse et accouchement, invalidité/incapacité de travail de longue durée) et de la perte d'emploi/du chômage. La convention de l'OIT exige que chaque pays qui la ratifie protège au moins 20 % de la population active ou 50 % de tous les employés ou 50 % de tous les résidents contre au moins trois des risques énumérés (OIT, 1952).

En 2012, la recommandation n° 202 sur les socles de protection sociale a complété les autres conventions et recommandations de l'OIT en fournissant des orientations supplémentaires et en donnant la priorité à la mise en place de socles nationaux de protection sociale accessibles à tous ceux qui en ont besoin, en tant qu'élément fondamental des systèmes nationaux de sécurité sociale. Les socles nationaux de

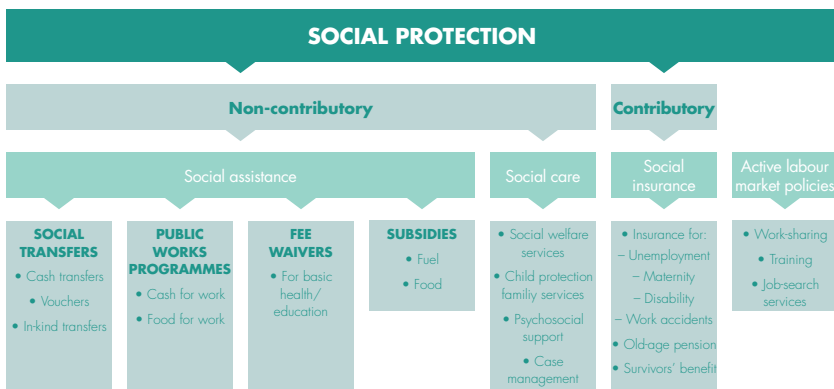
(17) Rigolini, Jamele, *Social Protection and Labor : A Key Enabler for Climate Change Adaptation and Mitigation*, Discussion Paper, no. 2108, décembre 2021, World Bank Group, Washington DC.

sécurité sociale devraient comprendre des garanties permettant d'assurer un accès effectif aux soins de santé essentiels et une sécurité de revenu de base tout au long du cycle de vie. Cela fait partie d'une stratégie d'extension de la sécurité sociale qui offre progressivement une sécurité sociale plus élevée au plus grand nombre.

En 2016, la Banque mondiale et l'OIT ont lancé conjointement le *Partenariat mondial pour la protection sociale universelle en vue de la réalisation des objectifs de développement durable* (USP2030), dans le but de promouvoir la réalisation du programme des objectifs de développement social (ODS) sur la protection sociale, en particulier l'ODS 1.3 : « Mettre en œuvre des systèmes et mesures de protection sociale appropriés au niveau national pour tous, y compris les socles, et d'ici à 2030 parvenir à une couverture substantielle des pauvres et des personnes vulnérables ».

Selon le Partenariat mondial, la « protection sociale universelle » désigne un système de politiques et de programmes défini au niveau national qui offre un accès équitable à tous les individus et les protège tout au long de leur vie contre la pauvreté et les risques pesant sur leurs moyens de subsistance et leur bien-être » (Partenariat mondial pour la protection sociale universelle, 2019). Mais ils évitent de donner un schéma directeur pour la réalisation de cette ambition, en soulignant que « cette protection peut être assurée par toute une série de mécanismes, y compris des prestations en espèces ou en nature, des régimes contributifs ou non contributifs, et des programmes visant à renforcer le capital humain, les actifs productifs et l'accès à l'emploi » (Partenariat mondial pour la protection sociale universelle, 2019).

La protection sociale a souvent été décrite comme une combinaison d'assurance (risque) sociale contributive, d'assistance sociale basée sur les besoins et de politiques actives du marché du travail. Selon la Commission européenne, la protection sociale peut être définie comme « un large éventail d'instruments publics, et parfois privés, visant à relever les défis de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'exclusion sociale » (Commission européenne, 2015). Les instruments de protection sociale comprennent une série de régimes non contributifs (où le bénéficiaire n'a pas à cotiser directement à un régime pour recevoir quelque chose en retour) et contributifs (où seuls ceux qui contribuent financièrement au fonds d'un régime, ou au nom desquels un paiement est effectué, peuvent recevoir quelque chose en retour), ainsi que des instruments sélectionnés pour renforcer les aptitudes et les compétences afin de diversifier les moyens de subsistance, d'accroître l'employabilité et de soutenir les activités entrepreneuriales. La figure 2 ci-dessous présente une typologie des instruments de protection sociale formelle et publique.

FIGURE 2: NI TYPOLOGIE DES INSTRUMENTS DE PROTECTION SOCIALE¹⁸

Source : Commission européenne, 2017.

Ces instruments clés sont également reconnus par d'autres organisations internationales. L'OCDE, par exemple, déclare que « bien qu'il y ait des différences entre les pays, le terme de système de protection sociale fait généralement référence à un cadre dans lequel les trois piliers de la protection sociale – l'assistance sociale, l'assurance sociale et les programmes du marché du travail – sont intégrés ou, au minimum, coordonnés » (OCDE 2018, 13). L'OIT préconise également un socle de protection sociale composé de régimes contributifs et non contributifs, de stratégies d'expansion sous la forme de régimes contributifs ainsi que de liens avec les PAMT (OIT, 2019). Enfin, dans sa stratégie de protection sociale pour 2019, l'UNICEF cite les transferts sociaux, l'assurance sociale, le travail et l'emploi, et la main-d'œuvre des services sociaux comme des éléments essentiels (UNICEF, 2019).

Le *manuel sur les systèmes de protection sociale* met également l'accent sur les transferts sociaux, l'assurance sociale, les politiques du marché du travail (PMT), les services sociaux et la micro-assurance, cinq domaines que les auteurs considèrent comme les pierres angulaires de la protection sociale (Loewe, Markus et Esther Schüring, 2021:25). Ils ont décidé d'inclure les PMT et les services sociaux, car ils les considèrent comme importants dans l'exercice de l'ensemble des fonctions de protection sociale. « Les PMT évitent aux personnes de perdre leur principale source de revenus et les aident à saisir de nouvelles opportunités. Outre la sécurité des revenus, des services sociaux sont nécessaires pour gérer les risques et faire face à la pauvreté qui n'est pas seulement monétaire mais aussi multidimensionnelle par nature » (Loewe, Markus et Esther Schüring, 2021:25). Nous approuvons ce large champ d'application et souhaiterions même y ajouter les transferts fiscaux, pour autant qu'ils aient pour

(18) Commission européenne, *Social Protection across the Humanitarian-Development Nexus. A Game Changer in Supporting People through Crises*. Tools and Methods Series Reference Document No 26, February 2019, building upon OPM (2017).

objectif de les protéger tout au long de leur vie contre la pauvreté et les risques qui pèsent sur leurs moyens de subsistance et leur bien-être.¹⁹

4.2. UNE AMBITION PLUS VASTE POUR LA PROTECTION SOCIALE

À la fin des années 90, la Banque mondiale a mis au point un cadre conceptuel, appelé *gestion des risques sociaux* (GRS), qui a étendu le cadre traditionnel de la protection sociale pour couvrir davantage de catégories de risques et a examiné les actions publiques visant à améliorer les instruments de gestion des risques sociaux basés sur le marché et non basés sur le marché (informels), tout en se concentrant spécifiquement sur les pauvres, qui étaient considérés comme les plus vulnérables aux risques et les plus susceptibles de souffrir face à des chocs économiques. La GRS consiste en des interventions publiques visant à aider les individus, les ménages et les communautés à mieux gérer les risques et à apporter un soutien aux plus démunis (Holzmann et Jorgensen, 2000 ; Banque mondiale, 2001).

Les stratégies de GRS se répartissent en trois grandes catégories :

- Les stratégies de prévention sont des mesures publiques visant à réduire la probabilité du risque. Par exemple, sur le marché du travail, les interventions préventives de GRS visent à améliorer les compétences ou le fonctionnement des marchés du travail afin de réduire le risque de chômage ou de sous-emploi, ou encore les bas salaires.
- Les stratégies d'atténuation ont pour objectif de réduire l'impact d'un risque probable. Les stratégies d'atténuation les plus courantes sont la diversification du portefeuille, l'assurance et la couverture. Accords formels et informels de réciprocité au sein des familles ou des communautés sont autant d'exemples de régimes d'assurance informels.
- Les stratégies d'adaptation soulagent le fardeau du risque une fois celui-ci survenu. Le gouvernement a un rôle important à jouer pour aider les gens à faire face, par exemple lorsque les ménages n'ont pas suffisamment épargné pour faire face à une maladie grave ou à des risques catastrophiques.

Dans ce contexte, il est particulièrement intéressant de noter que la GRS prend explicitement en compte les réponses à différents types de chocs, liés à diverses sources de risques, y compris les risques environnementaux et naturels. Par exemple, la GRS fait une distinction entre les chocs idiosyncratiques et les chocs covariants. Contrairement aux chocs idiosyncratiques qui affectent certains individus et leurs ménages, les chocs covariants affectent de larges communautés. Ces derniers comprennent à la fois les événements extrêmes et les changements à évolution lente causés par le changement climatique, mais également d'autres chocs à l'échelle de la communauté tels que les troubles civils, les pandémies, etc. (Holzman et Jorgensen, 2000). Voir également le tableau 1 ci-dessous.

(19) Le terme « bien-être fiscal » a été utilisé pour la première fois en 1956 par Richard Titmuss dans son essai « The Social Division of Welfare ». Voir également : Sinfield, A. (2018). « Five: Fiscal welfare and its contribution to inequality ». Dans *Social Policy Review* 30. Bristol, Royaume-Uni : Policy Press.

TABLEAU 1 : RISQUES TYPIQUES SELON LEUR NATURE ET LEUR DEGRÉ DE COVARIANCE²⁰

	Risques au niveau micro (idiosyncratique)	Risques au niveau intermédiaire (un certain degré de covariance)	Risques au niveau macro (degré de covariance élevé)
Cycle de vie	Enfance Parentalité Décès (veuvage, statut d'orphelin) Vieillesse (longévité)		
Santé	Maladie Blessures Blessures et infection liées au travail Grossesse Accouchement	Épidémie	Endémie
Emploi et économie	Perte d'emploi (chômage) Échec commercial	Diminution de la demande Effondrement de la production	Crise financière Crise monétaire Hyperinflation
Société et politique	Vol et cambriolage Meurtre	Terrorisme Attentat à la bombe Émeute Réinstallation	
Climat et nature	Combustible domestique Foudre	Sécheresse Inondation Glissement de terrain Grêle	Éruption volcanique Tremblement de terre Pollution de l'air Changement climatique
Environnement		Pollution des rivières Déforestation	Catastrophe nucléaire

Sources : Adapté de Loewe et Schüring (2021:12) ; Coudouel et al. (2002, 169) ; Holzmann et Jørgensen (1999) ; Loewe (2009) ; Banque mondiale (2000).

Bien que les systèmes de protection sociale soient traditionnellement destinés à protéger les individus et les ménages contre les chocs idiosyncratiques auxquels ils sont confrontés, ils offrent une protection contre les conséquences sociales des crises économiques. Par exemple, Matthias Dolls et al. (2010) ont documenté l'efficacité des systèmes de protection sociale en Europe et aux États-Unis en tant que stabilisateurs automatiques pendant la crise financière de 2008. Mais le rôle critique de la protection sociale en cas de chocs covariants a été démontré lors de la pandémie de COVID-19, Pandémie, qui a débuté en novembre 2019 et s'est officiellement terminée en mai 2023, lorsque l'OMS a déclaré la fin du COVID-19 en tant qu'urgence de santé

(20) Le consensus n'existe que pour les deux premières lignes du tableau.

publique, « soulignant que cela ne signifie pas que la maladie n'est plus une menace mondiale »²¹.

En outre, la GRS distingue les chocs catastrophiques des chocs non catastrophiques, les premiers méritant plus d'attention de la part des décideurs politiques que les seconds, car les événements catastrophiques peuvent sérieusement affecter les moyens de subsistance des ménages et entraver leur capacité à se relever. La protection contre les événements non catastrophiques ne nécessite pas nécessairement des transferts nets à long terme en faveur du ménage touché. Si des mécanismes adaptés sont disponibles, les ménages peuvent utiliser l'épargne ou les prêts sans transfert net de la part des autres au fil du temps.

L'approche de la GRS a été critiquée, entre autres, par Devereux et Sabates-Wheeler (2004). Selon eux, la GRS se concentre trop sur la protection économique contre les chocs à court terme et les risques liés aux moyens de subsistance et repose sur une conceptualisation trop étroite de la vulnérabilité, comprise uniquement en termes de revenus, de consommation et d'actifs. Ils estiment que cela ne tient pas compte des facteurs structurels importants qui influent sur la vulnérabilité et la pauvreté chronique, tels que l'inégalité et l'exclusion sociale, qui sont ancrés dans les contextes sociopolitiques. Ils ajoutent donc une fonction « transformatrice » à la protection sociale, en se référant à « la poursuite de politiques qui intègrent les individus de manière égale dans la société, en supprimant les obstacles à une plus grande égalité sociale, à l'inclusion et à la mobilité sociale, et en obtenant ainsi des moyens de subsistance durables et en permettant à chacun de profiter des avantages de la croissance » (2004). Parmi les exemples d'interventions transformatrices en matière de protection sociale, on peut citer l'action collective en faveur des droits des travailleuses ou la modification du cadre réglementaire afin de protéger les groupes vulnérables tels que les minorités ethniques, les personnes handicapées, etc.

Ainsi, Devereux et Sabates-Wheeler (2004) suggèrent d'élargir le champ d'application et l'objectif de la protection sociale afin de réduire activement, plutôt que de perpétuer, les dimensions structurelles de la vulnérabilité, parallèlement à l'économie, et de fournir un soutien aux pauvres chroniques ainsi qu'aux pauvres transitoires.

Au cours des deux dernières décennies, le cadre théorique et la pratique de la politique sociale ont connu de nombreux développements, notamment dans le but de relever les défis du changement climatique. De nombreux nouveaux concepts et paradigmes ont été introduits et fournissent des informations précieuses aux décideurs politiques qui souhaitent adapter la protection sociale pour mieux faire face aux conséquences du changement climatique ou qui souhaitent utiliser la protection sociale pour promouvoir les politiques climatiques.

Les multiples complémentarités et la convergence croissante des approches entre l'assistance fournie dans les contextes de crise et les approches de protection sociale

(21) Source: <https://news.un.org/en/story/2023/05/1136367>.

adoptées dans des contextes plus stables sont de plus en plus reconnues (Commission européenne, 2019).

4.3. LE DIALOGUE SOCIAL ET CIVILE

Le dialogue social est essentiel pour trouver des solutions équilibrées en réponse aux nouveaux besoins, aux changements dans le monde du travail et aux crises inattendues. Au début de ce siècle, la crise économique mondiale et la crise du COVID-19 ont montré une fois de plus l'importance d'un dialogue social tripartite efficace et d'une coopération réunissant les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs afin de concevoir des stratégies et des politiques efficaces pour faire face à l'impact de ces crises. Il a aidé les partenaires tripartites à parvenir à un consensus sur des mesures ciblées visant à protéger les travailleurs et les entreprises particulièrement touchés par la crise et à promouvoir la reprise (OIT, 2022).

Le dialogue social facilite l'échange fluide d'informations essentielles nécessaires à la formulation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques. Mais le dialogue social contribue également à la perception de l'équité des politiques mises en œuvre et à la création d'une base de soutien pour ces politiques. Le dialogue social aide à créer un consensus sur ces politiques et à gérer les conflits potentiels.

Les lignes directrices de l'OIT pour une transition juste de 2015 identifient le dialogue social et le renforcement des capacités des partenaires sociaux comme une priorité si l'on veut mettre en place un cadre solide de transition juste : « Un consensus social fort sur l'objectif et les voies de la durabilité est fondamental. Le dialogue social doit faire partie intégrante du cadre institutionnel pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques à tous les niveaux. Une consultation adéquate, informée et continue devrait avoir lieu avec toutes les parties prenantes concernées » (OIT, 2015).

En effet, outre le dialogue social, il peut être important d'inviter d'autres parties prenantes que les organisations de travailleurs et d'employeurs à participer à un dialogue civique plus large. D'autres groupes intéressés, tels que les conseils de développement, les dirigeants autochtones et les résidents locaux, peuvent fournir des informations vitales et des connaissances pratiques, ainsi que leur capital social et politique. L'inclusion de parties prenantes importantes, y compris les groupes vulnérables, contribuera à l'élaboration de politiques plus efficaces.

Dans le cadre de l'Accord de Paris sur le changement climatique, tous les pays sont tenus de présenter des « contributions déterminées au niveau national » (CDN). Les CDN concrétisent les efforts nationaux visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à s'adapter aux impacts du changement climatique. Chaque gouvernement est tenu de préparer, de communiquer et de tenir à jour les CDN successives qu'il a l'intention de faire, ainsi que de prendre des mesures nationales visant à atteindre les objectifs de ces contributions. La mise à jour des CDN implique la participation du public – en particulier avec les partenaires sociaux – et l'engagement avec les communautés locales et les populations autochtones de manière inclusive et consultative, conformément aux stratégies de mise en œuvre de l'Accord de Paris (décisions 1/CP.21 et 4/CMA.1).

Dans une récente note d'orientation, l'OIT a présenté les CDN actualisées du Costa Rica et du Kenya comme méritant d'être explorées pour leur implication des partenaires sociaux (OIT, 2020) car « elles illustrent particulièrement l'importance de l'engagement du gouvernement, c'est-à-dire l'existence d'un environnement externe favorable ». Après tout, « si la planification d'une transition juste ne repose pas sur un dialogue social global, il est difficile de croire que la transition elle-même sera menée en consultation avec les parties prenantes concernées, en particulier avec les organisations de travailleurs et d'employeurs » (OIT, 2020).

Dans la NDC actualisée du Costa Rica, son gouvernement (2020) s'est en effet engagé à établir «... un "cycle d'ambition nationale" avec lequel il jette officiellement les bases d'un processus continu, itératif et inclusif, intégrant diverses visions du monde et connaissances et fondé sur les meilleures données scientifiques disponibles, et sur les meilleures données scientifiques disponibles et déployant les efforts nécessaires pour intégrer de manière appropriée les groupes les plus vulnérables au changement climatique, pour suivre et mettre à jour le changement, pour suivre et mettre à jour ses contributions déterminées au niveau national et ses contributions déterminées au niveau national en matière de climat et sa stratégie à long terme dans le cadre de l'Accord de Paris » (2020, p. 14 ; traduit de l'espagnol).

Le Costa Rica s'est également engagé à mettre en place un système de gouvernance de la transition juste dirigé par le ministère de l'Environnement et de l'Énergie, le ministère du Développement humain et de l'Inclusion sociale et le ministère du Travail et de la Sécurité sociale pour les secteurs envisagés dans la CDN : « Ce schéma comprendra une commission de travail entre les deux ministères pour parvenir à une compréhension commune de la transition juste et coordonner des actions conjointes, ainsi que des espaces de dialogue permanents et ad hoc pour favoriser le dialogue social tripartite entre le gouvernement, les représentants des employeurs et des travailleurs, ainsi qu'un dialogue social élargi qui intègre les femmes et les jeunes dans une perspective intersectionnelle, les peuples autochtones et les communautés afro-descendantes d'une manière adaptée aux réalités et aux visions du monde des différentes communautés et des territoires » (2020, p. 15, traduit de l'espagnol).

L'objectif final est d'élaborer « une stratégie de transition juste pour le pays, accompagnée d'une politique nationale d'emplois verts et des mécanismes pour les contrôler et les évaluer, y compris le développement et la mise en œuvre des fonctions nécessaires dans le Système national de métrologie du changement climatique (SINAMECC) pour estimer les emplois verts, l'évolution de la transition juste et l'impact de l'action climatique sur l'emploi et les groupes vulnérables, ainsi que pour prévoir et anticiper les changements dans la demande professionnelle qui en découlent » (2020, p. 15, traduit de l'espagnol).

L'initiative de l'OIT « Action pour le climat et l'emploi » soutient les pays dans la mise en œuvre d'une transition juste et facilite le développement des connaissances et le renforcement des capacités pour atteindre les objectifs climatiques et le travail décent d'une manière intégrée. Ici aussi, le dialogue social est considéré comme un domaine clé et le fondement de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, car « un consensus social fort est essentiel pour un changement transformateur ». L'initiative

renforcera les mécanismes entre les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, et d'autres acteurs clés, et évitera les perturbations du tissu social (OIT, 2023). Plusieurs pays participant à l'initiative, dont l'Argentine, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, la France, le Ghana, l'Indonésie, Samoa, le Sénégal et l'Espagne, ont souligné l'importance du dialogue social pour éclairer les plans de transition juste et les instruments politiques pertinents.

Dans ce contexte, il convient également de mentionner l'accord d'Escazu. L'accord d'Escazu, qui est entré en vigueur le 22 avril 2021, est un traité régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui consacre le droit de chaque personne des générations actuelles et futures à vivre dans un environnement sain et à bénéficier d'un développement durable. L'accord a été négocié par les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes et constitue le premier traité environnemental de la région ainsi que le premier accord au monde contenant des dispositions relatives aux défenseurs des droits de l'Homme dans le domaine de l'environnement. Le processus de négociation a été marqué par une participation importante de représentants de la société civile et d'experts en droit de l'environnement et en droits de l'Homme. L'accord d'Escazu est un exemple de la manière dont le dialogue social peut être utilisé pour promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable. L'accord reconnaît que la participation du public est essentielle pour une gouvernance environnementale efficace et que l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice sont des éléments clés pour parvenir à un développement durable. En inscrivant ces principes dans un traité juridiquement contraignant, l'accord d'Escazu fournit un cadre pour la promotion du dialogue social sur les questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes.

4.4. PROTECTION SOCIALE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Traditionnellement, la protection sociale a été conçue pour offrir une sécurité contre la perte d'un emploi rémunéré et/ou en cas de problème de santé. La protection sociale protège les personnes contre les chocs à court terme et les risques liés aux moyens de subsistance, en fournissant des transferts de revenus qui permettent aux personnes de continuer à consommer, tout en empêchant – au moins dans une certaine mesure – la détérioration de leurs actifs. Les politiques de marché du travail actives, les programmes de reconversion et d'emploi temporaire facilitent la réintégration sur le marché du travail des personnes qui ont perdu leur emploi rémunéré à la suite d'un choc ou de la survenue d'un risque idiosyncratique.

Même sans intégrer explicitement des stratégies de réponse aux chocs, les politiques de protection sociale, du travail et de l'emploi abordent déjà les conséquences socio-économiques des chocs. Au cours des deux dernières années, les politiques traditionnelles de protection sociale ont joué un rôle important dans la protection des populations contre les conséquences sociales et économiques de la pandémie de COVID-19. La pandémie a exercé une pression sur nos économies, nos marchés du travail et la santé de la population, par la survenue de risques tels que la maladie, l'invalidité, le chômage, etc. qui sont traditionnellement couverts par les systèmes de protection sociale.

Les transferts de l'assurance sociale, tels que les allocations de chômage, de maladie et d'invalidité et les filets de sécurité sous condition de ressources, peuvent protéger les personnes contre les chocs et les tensions et éviter que les ménages ne tombent dans la pauvreté en conséquence des chocs. L'accès aux soins de santé préventifs et curatifs est également un atout important car certains chocs, tels qu'une pandémie mais aussi le changement climatique, sont associés à des risques accrus pour la santé. L'accès universel à la protection sociale et aux soins de santé est donc un élément essentiel des systèmes de protection sociale qui réagissent aux chocs. Les pays qui disposent d'un système de protection sociale généralisé sont clairement avantagés en cas de choc.

Un programme qui présente une bonne couverture de la population et qui est géré par des systèmes administratifs solides permettant l'identification des bénéficiaires, la gestion des données, le décaissement des fonds et des biens et le suivi des activités est plus facile à utiliser dans une situation d'urgence.

4.4.1. Favoriser la résilience

Le concept de résilience caractérise de manière générale la capacité à résister aux chocs et à s'en remettre. Barrett et Constan (2014) définissent la « résilience du développement » comme « la capacité d'une personne, d'un ménage ou d'autres groupes à éviter la pauvreté face à divers facteurs de stress et à la suite de multiples chocs ».

Des preuves solides montrent également que les systèmes de protection sociale augmentent la résistance d'une population aux chocs climatiques. Les transferts monétaires versés régulièrement aux groupes vulnérables en Éthiopie, au Kenya, au Niger et en Ouganda ont aidé ces groupes à faire face aux effets négatifs des chocs liés au climat lorsque ceux-ci se sont produits, indépendamment de l'intention explicite des programmes (Ulrichs et al., 2019 ; Premand, Patrick et Quentin Stoeffler, 2020). Les transferts monétaires conditionnels et ciblant la pauvreté au Mexique ont également été associés à une meilleure capacité d'adaptation aux ouragans et à une réduction possible de la violence influencée par les chaleurs extrêmes (Garg et al., 2020). En Zambie, le Child Grant Program a atténué l'effet négatif des chocs météorologiques sur les ménages pauvres en leur fournissant des transferts réguliers sur le long terme qui augmentent leur sécurité alimentaire et leur épargne (Asfaw et al., 2017 ; Lawlor et al., 2015). Une étude portant sur l'évolution des moyens de subsistance et des espaces naturels sur une période de 30 ans au sein de deux communautés d'Afrique australe a révélé que les mesures d'assistance sociale réduisaient la vulnérabilité aux changements à long terme des précipitations moyennes et d'autres variables environnementales (Masunungure, C. et Shackleton, S., 2018).

Cependant, il est également prouvé que les systèmes de protection sociale ne suffisent pas à eux seuls à accroître la résilience. Une analyse de l'impact du programme de protection sociale brésilien, Bolsa Família, sur la capacité de 476 ménages ruraux à faire face aux sécheresses dans le nord-est du Brésil a confirmé une association positive entre le revenu et la réduction de la vulnérabilité, mais elle a également montré que le programme Bolsa Família n'était pas suffisant pour gérer à lui seul l'insécurité alimentaire liée à la sécheresse. Les chercheurs recommandent dans ce cas de compléter les efforts par des interventions visant spécifiquement à réduire les risques climatiques,

comme l'amélioration de l'accès à l'irrigation (Lemos, Lo, Nelson, Eakin et Bedran-Martins, 2016).

Plus généralement, « l'expérience du Niger au Nicaragua montre que la résilience peut être encore améliorée lorsque les transferts monétaires sont renforcés par des services d'inclusion économique et de travail tels que des interventions visant à modifier les comportements, un soutien à l'épargne et aux moyens de subsistance, l'inclusion financière ainsi que la formation et l'accompagnement des compétences » (Rigolini, 2021).

BONNE PRATIQUE : BOLSA FAMÍLIA – BRÉSIL

Depuis le début de ce siècle, le Brésil a mis en œuvre une vaste réforme sociale dans le cadre général du programme « Zéro Faim » (Zero Hunger Program), dont la composante principale et la plus complète est un programme appelé Bolsa Família, qui a pour principal objectif un transfert monétaire conditionnel pour les familles en dessous d'un certain niveau de revenu.

Description : le programme distribue des fonds aux ménages ayant des enfants scolarisés et un revenu inférieur à un certain niveau (77 R\$, pauvreté extrême, et 154 R\$, pauvreté modérée) avec des transferts monétaires mensuels compris entre 35 et 77 R\$. La plupart des familles reçoivent en moyenne 167 R\$ (50 USD en 2015). En 2015, environ 14 millions de familles (56 millions de personnes) dans 5 000 municipalités recevaient des fonds du programme dans tout le Brésil. Dans de nombreuses municipalités pauvres, les ressources du programme Bolsa Família représentent plus de 50 % de leur revenu total et sont responsables d'une grande partie de l'activité économique de ces municipalités (Rocha, Khan et Lima, 2008).

En investissant dans le transfert de revenus à court terme et dans l'accès à l'éducation et à la santé à long terme, le programme Bolsa Família vise à la fois à réduire les niveaux actuels de pauvreté et à opérer une transformation à long terme, en particulier pour les générations futures de Brésiliens (Lemos et al., 2016). Pour certains chercheurs, l'impact le plus important du programme est son effet significatif sur l'inégalité, puisqu'un nombre important de personnes situées à l'extrémité inférieure de l'échelle de distribution des revenus reçoivent désormais des prestations monétaires (Kerstenezky, 2008 ; Soares, Ribas et Osório, 2010).

Un deuxième programme basé sur les transferts monétaires est la pension rurale, qui influence radicalement la capacité des ménages ruraux pauvres à améliorer leur qualité de vie et à réduire leur sensibilité à la sécheresse (Lemos et al., 2016). Tous les hommes de plus de 60 ans et toutes les femmes de plus de 55 ans ont droit à cette prestation, qu'ils aient ou non cotisé au système de sécurité sociale dans le passé, à condition de prouver qu'ils ont travaillé en tant qu'ouvrier rural pendant 15 ans et qu'ils sont associés à un syndicat ou à une association d'ouvriers ruraux.

Résultat : une analyse de la capacité de 476 ménages ruraux à faire face aux sécheresses dans le nord-est du Brésil aboutit également à des conclusions similaires. Bien qu'ils

confirment l'existence d'un lien positif entre le revenu et la réduction de la vulnérabilité, ils constatent que les mesures de réduction de la pauvreté telles que le programme Bolsa Família ne suffisent pas à elles seules à gérer l'insécurité alimentaire liée à la sécheresse. Les chercheurs recommandent dans ce cas de compléter les efforts par des interventions visant spécifiquement à réduire les risques climatiques, comme l'amélioration de l'accès à l'irrigation (Lemos, Lo, Nelson, Eakin et Bedran-Martins, 2016).

Sources :

Nelson, Lemos, Eakin et Lo (2016), The limits of poverty reduction in support of climate change adaptation.

Bedran-Martins (septembre, 2017), Politics of drought under Bolsa Família program in Northeast Brazil, World Development Perspectives 7-8(51):15-21.

4.4.2. Expansion horizontale et verticale

Pendant la pandémie, de nombreux pays ont temporairement étendu leurs systèmes de protection sociale, à la fois horizontalement (bénéficiaires) et verticalement (soutien apporté) pour faire face à l'impact socio-économique de la crise de COVID-19, mais de nombreux régimes de protection sociale ont réagi de la même manière aux situations climatiques extrêmes telles que les inondations, les tempêtes, les chaleurs extrêmes, les sécheresses, etc.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un phénomène lié au climat, un bon exemple est la réaction du gouvernement mexicain à la suite de deux tremblements de terre dans le sud et dans le centre du Mexique en septembre 2017. Le gouvernement a temporairement augmenté les transferts monétaires pour mieux répondre aux besoins socio-économiques après l'événement en utilisant les mécanismes de protection sociale existants. L'extension horizontale visait à la fois à réintégrer les ménages qui avaient déjà participé au programme Prospera et qui avaient été touchés par le tremblement de terre dans les huit États concernés et à inclure les ménages des zones touchées qui n'avaient pas encore participé au programme. Cette extension horizontale a été jugée rentable car Prospera disposait déjà de toutes les données opérationnelles sur ces ménages. L'utilisation d'un cadre déjà existant a permis de s'appuyer sur un système familier que les gens connaissaient et respectaient (Beazley et al., 2019).

L'expansion verticale du régime d'assurance nationale de la Jamaïque (NIS) et du programme de promotion par la santé et l'éducation (PATH) ont également été des éléments clés de la réponse à l'ouragan Dean en 2007. Plus de 75 000 retraités et personnes âgées bénéficiant du NIS ont reçu des subventions à hauteur d'environ 72 dollars américains et environ 90 000 ménages enregistrés dans le programme PATH ont reçu des subventions en espèces à hauteur d'environ 30 dollars américains (3 863 dollars jamaïcains) à temps (Beazley et Ciardi, 2019 ; Rodolfo Beazley et al., 2016).

En 2017, en réaction à l'ouragan Irma à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, la France a mis en œuvre une série de mesures, dont une modification temporaire des allocations de chômage partiel. Les entreprises locales ont pu bénéficier du système jusqu'à 1 600 heures par employé, contre 1 000 heures normalement. Cette mesure a été suivie d'un nouveau plan de formation pour les employés qui ont conservé 100 % de leur

saire sans frais pour les employeurs. Conçue pour durer un an et permettre aux entreprises locales de conserver leurs employés jusqu'à la saison touristique 2018-2019, elle a permis de stabiliser l'emploi sur les deux îles malgré la forte baisse de l'activité économique (France, 2018).

BONNE PRATIQUE : RÔLE DE LA PROTECTION SOCIALE AU LENDEMAIN DU TYPHON HAIYAN AUX PHILIPPINES

Le ministère de la Protection sociale et du Développement (PAM) a introduit un changement dans son système de protection sociale en vertu duquel les conditions imposées aux ménages pour bénéficier des programmes de transferts monétaires seraient levées pendant trois mois en cas d'urgence. Cela signifie que les programmes de transferts monétaires conditionnels (Pantawid) des Philippines ont été rendus automatiquement inconditionnels à la suite de chocs, comme celui provoqué par le typhon Haiyan fin 2013.

Avec l'aide du PAM, Pantawid a pu étendre verticalement le programme à la suite du typhon Haiyan et fournir un transfert monétaire d'urgence aux populations touchées dans des zones sélectionnées en complétant les paiements aux bénéficiaires d'un programme de transfert monétaire conditionnel, le programme Pantawid Pamilyang Pilipino.

En outre, le ministère du Travail et de l'Emploi (DOLE) a mis en place le programme intégré pour les moyens de subsistance et l'emploi d'urgence (DILEEP) en 2009. En tant que programme public d'aide au travail, il offre des opportunités de travail décent à court terme aux travailleurs-ses de l'économie informelle. Au lendemain du typhon Haiyan, le programme DILEEP a assuré la sécurité des revenus et contribué à la réhabilitation des communautés en proposant des emplois salariés à court terme et en facilitant l'entrepreneuriat. Le programme prévoit également que les participants bénéficient d'une assurance maladie, d'une orientation sur la sécurité et la santé au travail et d'un accès aux opportunités de formation.

À la suite du typhon Haiyan, le ministère de la Protection sociale et du Développement s'est associé à des organisations communautaires, telles que DAMPA (une fédération de 245 organisations communautaires des Philippines dirigée par des femmes), pour réévaluer les listes de bénéficiaires du programme Modified Conditional Cash Transfer dans les zones touchées par le typhon. Le personnel de DAMPA a contribué à informer les ménages bénéficiaires sur le programme et à contrôler le respect par les bénéficiaires des conditions de réception des transferts monétaires.

Sources :

Bank, A. D. (2018), Strengthening resilience through social protection programs : guidance note. Manille, Philippines : Examen et évaluation de la protection sociale, Philippines.
Alano et M. Lee (2016), Natural Disaster Shocks and Macroeconomic Growth in Asia: Evidence for Typhoons and Droughts. ADB Economics Working Paper Series. N° 503. Manille : ADB.

4.4.3. Piggyback (rétrocession de fonds)

Le réseau administratif des régimes de protection sociale peut également être « emprunté » (« piggyback ») pour apporter un soutien spécifique et ciblé aux groupes cibles concernés. Par exemple, lorsque l'Équateur a été frappé par un tremblement de terre le 16 avril 2016, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence dans six provinces et a pris plusieurs mesures d'intervention, notamment la fourniture d'une nouvelle aide en espèces aux ménages touchés par le biais des programmes Bono de Acogida, Alquiler y Alimentación et Bono de Alimentación Rural. Cette initiative s'est appuyée sur les capacités du ministère de l'Intégration économique et sociale (MIES), qui est notamment responsable de la mise en œuvre du programme Bono de Desarrollo Humano. Elle a notamment utilisé des ressources humaines, une plateforme informatique, des procédures et l'infrastructure du MIES. Le recensement des familles a été organisé par le biais du registre des ménages affectés²².

BONNE PRATIQUE : FONDS NATIONAL POUR LES CONGÉS PAYÉS ET LE CHÔMAGE INTEMPÉRIES POUR LES SECTEURS DU BÂTIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYDRAULIQUE – (CACOBATPH) – ALGÉRIE

Description : Développé dans le cadre d'un dialogue tripartite, le Fonds national pour les congés payés et le chômage intempéries pour les secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique répond aux besoins du secteur de la construction et des infrastructures, dont les travailleurs-ses sont particulièrement exposés-ées aux conditions climatiques extrêmes. Les travailleurs-ses du secteur de la construction et des infrastructures ont accès à des congés payés et à une protection contre le chômage en cas d'intempéries – définies comme des événements atmosphériques, tels que les précipitations, les chutes de neige, les vents violents et les vagues de chaleur, qui mettent en danger la santé et la sécurité des travailleurs-ses sur les chantiers extérieurs et rendent le travail impossible. Le financement repose sur le principe de la solidarité, les employeurs et les travailleurs-ses contribuant chacun à hauteur de 0,375 % ou 0,75 % de l'assiette de cotisation.

Résultat : En 2018, plus de 195 000 travailleurs-ses du secteur ont bénéficié de ce programme. Il protège non seulement la santé et la sécurité des travailleurs-ses, mais prévoit également les conditions météorologiques – définies comme des événements atmosphériques, tels que les précipitations, les chutes de neige, les vents violents et les vagues de chaleur – qui mettent en danger la santé et la sécurité des travailleurs-ses sur les chantiers en plein air et rendent le travail impossible. Le financement repose sur le principe de la solidarité, les employeurs et les travailleurs-ses contribuant chacun à hauteur de 0,375 % ou 0,75 % de l'assiette de cotisation. En 2018, plus de 195 000 travailleurs-ses du secteur ont bénéficié de ce programme. Il protège non seulement la santé et la sécurité des travailleurs-ses, mais prévient également la perte de revenus et la vulnérabilité des personnes touchées par les effets du changement climatique.

(22) Toutefois, malgré les efforts déployés pour utiliser les structures existantes, le programme a rencontré des difficultés pour verser les fonds en temps voulu à ceux qui en avaient besoin. Il a fallu trois mois pour que le RUD soit pleinement opérationnel, la plupart des transferts ayant été effectués en juillet et en août.

Source : International Labour Organisation (2021) World Social Protection Report 2021-2022, Geneva : International Labour Organisation, p. 218.

4.4.4. Intégration de mesures de réaction aux chocs dans les régimes de protection sociale existants

Pour que la protection sociale traditionnelle soit réellement utile en cas de choc à plusieurs variables, comme une pandémie ou un choc à plusieurs variables lié au climat, certains ajustements sont nécessaires. Certaines de ces mesures de réaction aux chocs peuvent être intégrées dans la conception des systèmes de protection sociale.

Costella et al. ont développé le concept de protection sociale adaptée aux chocs (PSAC), qui vise à combler le fossé entre l'aide humanitaire et l'aide au développement pour répondre aux chocs covariants majeurs (Costella et al., 2016 ; O'Brien et al., 2018). Le concept de PSAC réunit des éléments clés de la protection sociale, de la gestion des risques de catastrophes et de l'aide humanitaire. Il vise à aligner ou à intégrer les réponses aux situations d'urgence avec la protection sociale existante.

Davies et al. (2008) ont introduit le concept de protection sociale adaptative (PSA) dans le contexte de l'adaptation au changement climatique. Davies et al. ont passé en revue les concepts, les politiques et les preuves dans trois communautés de pratique : la protection sociale, l'adaptation et la réduction des risques de catastrophe (RRC) et ont conclu que l'adaptation et la RRC peuvent non seulement contribuer à rendre les systèmes de protection sociale plus robustes et dynamiques face aux chocs et stress actuels et futurs, mais que la protection sociale peut aider l'adaptation et la RRC à mieux aborder les causes structurelles profondes de la pauvreté et de la vulnérabilité aux conditions météorologiques extrêmes, dans le but de renforcer ou de transformer les moyens de subsistance productifs des pauvres.

L'ASP en est venu à désigner de manière générale l'application de la protection sociale aux chocs et stress liés au climat (Devereux, 2016 ; Banque mondiale, 2018). Les fonctions de protection, de prévention et de promotion de la protection sociale jouent un rôle important dans la lutte contre les facteurs socio-économiques non climatiques de la vulnérabilité au changement climatique et dans la réduction des risques qui pèsent sur les moyens de subsistance et les actifs des ménages en particulier. Le qualificatif « adaptatif » est utilisé lorsque la contribution de la protection sociale aux résultats de l'adaptation est renforcée, principalement par des ajustements des systèmes existants pour gérer les risques associés au changement climatique dans la planification et la mise en œuvre.

La protection sociale adaptative intègre non seulement des éléments de gestion des risques de catastrophes dans la protection sociale, mais aussi des mesures d'adaptation qui renforcent la résistance des ménages pauvres aux chocs en améliorant leur préparation aux catastrophes d'origine climatique grâce à des conceptions, des systèmes de distribution et des évaluations des besoins qui prennent en compte les vulnérabilités climatiques des populations cibles.

La protection sociale « sensible aux chocs » ou « adaptative » a donné lieu à des réflexions autour de deux approches interdépendantes : la première vise à renforcer le rôle de la

protection sociale dans le développement de la résilience des ménages avant les chocs ; la seconde vise à accroître la capacité des systèmes et des programmes de protection sociale à répondre aux chocs après qu'ils se soient produits (Banque mondiale, 2018).

L'expérience scientifique et politique du concept de protection sociale adaptative ou réagissant aux chocs souligne à la fois la possibilité et la nécessité d'intégrer des éléments sensibles aux crises dans la protection sociale afin d'accélérer considérablement la réponse de la protection sociale en temps de crise. C'est notamment le cas pour les dispositions institutionnelles et les mécanismes de mise en œuvre adaptés aux situations de crise, ainsi que pour les mécanismes de financement sensibles aux crises.

4.4.5. Mécanismes de mise en œuvre adaptés aux situations de crise

Afin de répondre de manière adéquate aux chocs liés aux covariables climatiques, les mécanismes de mise en œuvre des régimes de protection sociale doivent devenir davantage sensibles aux conditions et exigences spécifiques liées aux chocs associés aux covariables climatiques. Cela nécessite que les administrateurs de la protection sociale se penchent sur les questions suivantes :

- Continuité du service.
- Fourniture d'une assistance en temps utile.
- Ciblage adéquat des personnes dans le besoin.
- Capacité de point.

La *continuité* des systèmes nationaux de protection sociale est de la plus haute importance, en particulier lors d'une crise provoquée par un choc induit par le changement climatique. Les prestations et les services doivent être fournis, même dans les circonstances les plus difficiles. Cela nécessite l'élaboration de plans d'urgence et de réglementations, la mise en place d'outils d'enregistrement et de paiement électroniques, la formation du personnel... Au niveau le plus fondamental, il s'agit, par exemple, de permettre aux personnes âgées de continuer à percevoir leur pension de vieillesse même si leur région est temporairement difficile d'accès en raison d'une catastrophe naturelle. Mais pour assurer un fonctionnement continu, une flexibilité supplémentaire peut être nécessaire.

Par exemple, en Thaïlande, après les inondations de grande ampleur qui ont touché plus de 13 millions de personnes en 2011, l'Office thaïlandais de sécurité sociale a déployé plusieurs mesures d'aide afin de garantir que l'assurance chômage puisse continuer à jouer son rôle de protection pour les travailleurs-ses. La période de demande d'allocations de chômage a été prolongée de 30 à 60 jours afin que les personnes touchées aient suffisamment de temps pour demander leurs allocations au cas où elles auraient été directement affectées par les inondations. Le taux de cotisation perçu auprès des employeurs et des travailleurs-ses a été réduit de 5 à 3 pour cent du 1er janvier au 30 juin 2012 et de 5 à 4 pour cent du 1er juillet au 31 décembre 2012 (OIT, 2019 ; OIT-AFD, 2022).

En cas de crise aiguë, il est primordial de fournir une assistance *rapide*. Là encore, des registres bien tenus jouent un rôle important dans l'identification rapide des personnes dans le besoin, tandis que les transferts électroniques permettent de s'assurer que les paiements sont reçus à temps. Dans le contexte des crises climatiques, la

technologie peut également jouer un rôle sous une forme différente. Par exemple, les systèmes d'alerte précoce, tels que les mécanismes de déclenchement par satellite de la réponse à la sécheresse en Ouganda, permettent de verser les prestations bien avant que les indicateurs tardifs n'atteignent les niveaux d'urgence (Rigolini, 2021). Au Bangladesh, les données sur le niveau des rivières en amont ont été utilisées pour déclencher des paiements électroniques aux ménages en aval quelques jours avant l'inondation sans précédent et prolongée de la rivière Jumana en juillet 2020 (Pople et al., 2021). Des évaluations ultérieures ont révélé que les transferts monétaires anticipés étaient principalement consacrés à l'achat de nourriture et d'eau, et que les ménages bénéficiaires avaient 36 % de risques en moins de passer une journée sans manger pendant les inondations (Pople et al., 2021).

Le ciblage, c'est-à-dire l'identification des bénéficiaires des régimes de protection sociale, est essentiel car il n'y a pas toujours de recoupement entre les bénéficiaires existants de la protection sociale et les personnes touchées par une crise. L'efficacité du ciblage pourrait être améliorée en incluant la vulnérabilité aux risques climatiques, ainsi qu'en ciblant les personnes « à risque » de pauvreté. De meilleurs registres sociaux, par exemple, permettent d'identifier plus précisément les personnes vulnérables. L'investissement dans des registres sociaux couvrant une grande partie de la population et contenant des données géoréférencées sur les ménages peut également permettre d'adapter la réponse au profil et aux besoins de la population. La République dominicaine comme le Niger ont expérimenté la modélisation de mécanismes de ciblage incluant des variables climatiques (PNUD/ONU Environnement, 2018 ; Schnitzer, P., 2016).

La **capacité de pointe** fait référence à la nécessité de pouvoir réagir rapidement et de manière adéquate à la demande supplémentaire lors d'une crise. Les systèmes de santé publique sont conçus de manière à pouvoir faire face à une demande supplémentaire. Toutefois, c'est rarement le cas en matière de protection sociale, et si l'intention est d'utiliser le programme de protection sociale pour apporter un soutien supplémentaire à un nombre important de personnes touchées par des chocs particuliers, il faudra alors développer une capacité de pointe.

4.4.6. Mécanismes de financement sensibles aux crises

Afin de permettre aux systèmes de protection sociale de faire face aux chocs et aux stress liés au climat de manière dynamique et efficace, le financement doit être augmenté (Costella et al., 2017 ; Heltberg et al., 2009 ; Kuriakose et al., 2013 ; C. O'Brien et al., 2018 ; Ulrichs et al., 2019).

Les systèmes de protection sociale devraient envisager de créer des fonds de prévoyance pour permettre le décaissement des ressources en temps voulu et à des niveaux adéquats au cours de situations d'urgence (Béné et al., 2018 ; Conway et Schipper, 2011 ; C. O'Brien et al., 2018 ; Slater et Bhuvanendra, 2014 ; Ulrichs et al., 2019 ; Ziegler, 2016).

Le financement basé sur les prévisions (FBP) peut également améliorer les systèmes d'alerte précoce en facilitant l'action anticipative planifiée à l'aide de déclencheurs prédéfinis et soutenue par un financement réservé (Costella et al., 2017). L'efficacité d'un tel mécanisme repose sur des systèmes d'information climatique fiables, ainsi que

sur la capacité des programmes de protection sociale à identifier et à préenregistrer les bénéficiaires et à mettre en œuvre les actions convenues avant que ne survienne la crise anticipée (Costella et al., 2017).

On peut citer l'exemple du Bangladesh, où un mécanisme de FBP distribue automatiquement des fonds lorsque des seuils de prévisions sont atteints pour un événement extrême (Coughlan de Perez et al., 2016). Ce mécanisme, utilisé avant les inondations de 2017, a permis aux communautés à faible revenu et sujettes aux inondations d'accéder à une alimentation de meilleure qualité à court terme sans s'endetter (Gros et al., 2019). On peut citer un autre exemple au Kenya. Le programme de lutte contre la faim et de protection sociale (Hunger and Safety Net Programme), un programme de transfert monétaire en cas de crise destiné aux communautés vulnérables touchées par la sécheresse, est administré par l'Autorité nationale de gestion de la sécheresse, qui utilise des indicateurs d'alerte précoce pour la sécheresse qui servent également d'indicateurs pour débloquer des fonds en faveur des ménages. Il s'agit d'un exemple éloquent de convergence entre les mécanismes locaux d'adaptation au changement climatique et les institutions nationales de gestion des risques environnementaux et sociaux.

BONNE PRATIQUE : SOCIAL CASH TRANSFER PROGRAM (SCTP) – MALAWI

Le Malawi a mis en place un mécanisme permettant à son programme Social Cash Transfer Program (SCTP) de s'étendre à d'autres bénéficiaires en cas de crises climatiques, en privilégiant dans un premier temps la sécheresse.

Description : ce mécanisme adaptable permet une action précoce grâce à des déclencheurs de financement transparents et préalablement approuvés, à des instruments de financement préétablis liés à ces déclencheurs et à un ciblage des ménages vulnérables. Il repose également sur la mise en place de systèmes financiers (c'est-à-dire de comptes de paiement numériques) afin de garantir que les fonds parviennent aux bénéficiaires lorsqu'ils en ont besoin (Choularton et al., 2023).

L'objectif du gouvernement en concevant le mécanisme de déclenchement était d'apporter une réponse plus rapide en surveillant les premiers indicateurs de crises et les premiers signes de tension liés à l'insécurité alimentaire. Le mécanisme a donc été conçu en fonction d'indicateurs pouvant être surveillés pendant la saison des pluies ou la fenêtre de déclenchement et présentant une forte corrélation avec l'augmentation de l'insécurité alimentaire au cours de la période difficile consécutive. En d'autres termes, l'objectif était d'identifier des indicateurs avancés, tels que les conditions pluviométriques, qui seraient fortement corrélés avec des indicateurs retardés, tels que les baisses de production agricole et les résultats en matière d'insécurité alimentaire. Au final, si le renforcement de l'aide était déclenché plus tôt, l'assistance pourrait atteindre les ménages dans le besoin pendant la fenêtre opérationnelle d'action précoce anticipée et avant le début de la période difficile. La fourniture de ressources avant la période difficile pourrait aider les ménages pauvres touchés par la sécheresse à éviter les mécanismes d'adaptation négatifs. En outre, le fait de recevoir de l'aide supplémentaire avant le début de la période difficile leur permettrait de faire des réserves lorsque les prix des denrées alimentaires sont bas.

Le gouvernement a fixé les règles de contrôle et de mise en œuvre du mécanisme de déclenchement dans le manuel SCTP évolutif. Le manuel comprend des règles préétablies concernant (i) le moment où il faut passer à l'échelle supérieure en cas de sécheresse (seuils de déclenchement), (ii) le lieu où il faut passer à l'échelle supérieure, (iii) les ménages à couvrir, et (iv) le niveau de paiement à fournir. Le gouvernement a également élaboré un plan de financement pour financer la mise à l'échelle du SCTP, qui combine un instrument de transfert de risque et un financement d'urgence.

Résultat : le mécanisme évolutif du SCTP a été mis en œuvre pour la première fois au cours de la saison des pluies 2021/2022. Cette saison des pluies a été caractérisée par un retard sans précédent qui a entraîné la perte des semis dans plusieurs régions du Malawi. En outre, les moyens de subsistance ont été affectés par trois cyclones – Ana, Dumako et Gombe – et par des facteurs macroéconomiques liés au conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Le gouvernement a développé le SCTP dans les trois districts de Blantyre, Ntcheu et Thyolo. Le manque de précipitations au début de la saison a été bien pris en compte par le principal déclencheur. L'intensification a été déclenchée à Ntcheu sur la base d'un indice de début de saison convenu, et Thyolo et Blantyre se sont également rapprochés du seuil de déclenchement. Compte tenu de la situation de quasi échec dans ces deux districts et de l'aggravation de l'insécurité alimentaire révélée par un examen des éléments déclencheurs secondaires, le gouvernement a également décidé d'intensifier le SCTP à Blantyre et à Thyolo.

Grâce à l'intensification de l'action dans les trois districts, le gouvernement a fourni une assistance à quelque 74 000 ménages, ce qui a permis de protéger les moyens de subsistance des personnes pauvres et vulnérables. Le gouvernement a prélevé 6,3 millions de dollars sur les fonds d'urgence pour couvrir les coûts de l'intensification du SCTP cette année dans les trois districts.

Sources : Choularton, Richard, Agrotosh Mookerjee, Meredith Mallory, Krishna Krishnamurthy, Rahel Diro, Evie Calcutt et Alejandra Campero (2023) Technical Analysis to Inform the Trigger Design for Adaptive Safety Nets to Respond to Climate Shocks in Malawi, Banque mondiale, Washington D.C.

Gouvernement du Malawi (2023) Social Support for Resilient Livelihoods : Scalable Handbook : <http://www.nlgfc.gov.mw/index.php/the-star/documents/file/135-scalable-handbook-updated-january2023>.

BONNE PRATIQUE : PROGRAMME DE PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE AU SAHEL (PPSAS)

Le Programme de protection sociale adaptative au Sahel (PPSAS) de la Banque mondiale vise à atténuer les crises climatiques récurrentes pour les personnes extrêmement pauvres en complétant les programmes monétaires nationaux par des mesures adaptatives. Le PPSAS se concentre sur des activités à la fois régionales et nationales. La majeure partie du financement du PPSAS est versée sous forme de subventions directes aux gouvernements pour piloter des programmes de protection sociale adaptative et innovante. Ces programmes sont intégrés dans les projets en cours de la Banque mondiale soutenus par

l'Association internationale de développement (AID) dans le but de renforcer les systèmes de protection sociale adaptative.

Description : le PPSAS fournit une assistance technique, renforce les capacités et finance des interventions pilotes. Ceci couvre une série d'éléments axés sur l'augmentation de la capacité d'adaptation des systèmes et de la résilience des ménages pauvres et vulnérables, notamment :

- *Des programmes de protection sociale adaptatifs qui aident les ménages pauvres à satisfaire leurs besoins de base et à diversifier leurs moyens de subsistance, et qui peuvent être facilement élargis pour répondre aux crises.*
- *Des interventions complémentaires d'« inclusion productive », telles que des groupes d'épargne et de crédit communautaires ou des formations à la vie quotidienne et à l'esprit d'entreprise pour les bénéficiaires afin de renforcer leurs capacités d'adaptation. »*
- *Des systèmes de distribution (identifiants uniques, registres sociaux, paiements numériques) qui constituent des bases essentielles pour que le dispositif de protection sociale atteigne les personnes touchées.*
- *Des systèmes d'alerte précoce et d'information sur le climat pour concevoir des programmes efficaces de réponse aux situations d'urgence et d'adaptation.*
- *Des mécanismes de financement des imprévus (risques) pour garantir un financement efficace et en temps voulu des interventions de protection sociale adaptative.*
- *Des mécanismes de ciblage permettant d'identifier en amont les personnes les plus vulnérables aux aléas naturels et aux risques liés au changement climatique, et de renforcer rapidement un programme en cas de nécessité.*

Les systèmes de protection sociale adaptative au Sahel aident les ménages pauvres et vulnérables à accroître leur résilience, à réduire l'impact du changement climatique et d'autres crises telles que la pandémie de COVID-19, et à favoriser l'accès à des opportunités de revenus.

L'efficacité des systèmes de protection sociale à atteindre rapidement les personnes touchées par les crises dépend essentiellement des systèmes de distribution sous-jacents. Les éléments clés de ces systèmes incluent des systèmes d'identification personnelle unique, des registres sociaux des ménages pauvres et vulnérables ou de populations entières dans les régions sujettes aux crises climatiques, des systèmes de paiement pour distribuer l'argent et des mécanismes de recours pour accroître l'efficacité et remédier aux erreurs de ciblage.

En recourant à des systèmes d'alerte climatique précoce soutenus par des stratégies de financement des risques de catastrophes, les pays peuvent anticiper les événements liés au climat tels que les sécheresses et intensifier rapidement les transferts monétaires par le biais de leurs programmes de protection sociale, apportant ainsi une réponse globale et efficace à l'augmentation des besoins. Les interventions de protection sociale adaptative peuvent également améliorer la cohésion sociale et renforcer les relations au sein des communautés et entre elles, ainsi que la présence de l'État.

Résultat : les systèmes de protection sociale adaptative au Sahel ont été mis à profit pour apporter une aide après le début de la pandémie de COVID-19. Bien que le PPSAS

soit principalement axé sur les crises climatiques, les pays ont élargi la couverture des transferts monétaires en réponse aux crises aux ménages touchés par la pandémie. Le PPSAS a soutenu cet effort d'aide à court terme par le biais de systèmes de protection sociale adaptative, consolidant ainsi ces systèmes et renforçant leur capacité à répondre aux futures crises climatiques.

Plus d'informations : <https://www.worldbank.org/en/programs/sahel-adaptive-social-protection-program-trust-fund>.

4.4.7. Aider les personnes en période de transition

La protection sociale pourrait favoriser les approches visant à transformer les moyens de subsistance productifs dans les régions où les contraintes climatiques exercent déjà, ou vont exercer, de fortes pressions. Ces approches peuvent inclure la recherche de moyens de subsistance pérennes dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'urbanisme, grâce à une combinaison de prestations d'assistance sociale de base et de programmes d'emploi public, ainsi qu'à des interventions complémentaires adaptées à ces contextes. La protection sociale peut également favoriser des mesures qui renforcent la « résilience écologique », par exemple par le biais d'approches de travaux publics qui combinent des transferts monétaires avec des mesures qui contribuent à réduire la dégradation de l'environnement.

Au Malawi, à Madagascar, au Niger et en Tanzanie, les bénéficiaires des programmes de travaux publics créent des digues, des terrasses et des enclos qui stabilisent progressivement les terres et les pentes dégradées et permettent à la végétation de repousser, en restaurant les nappes phréatiques et en prolongeant les périodes d'écoulement saisonnier des cours d'eau (Rigolini, 2021).

En Inde, les travaux publics prévus par la loi Mahatma Gandhi sur la garantie nationale de l'emploi en milieu rural (MGNREGA) sont orientés vers l'agriculture et les activités connexes, telles que la mise en valeur de l'eau et des terres, et des effets positifs sur l'adaptation au changement climatique ont été constatés dans les régions qui ont encouragé les investissements dans la conservation de l'eau (Steinbach et al., 2020).

Au Népal, environ 60 000 personnes devraient bénéficier d'une formation aux compétences de base, à l'assainissement, aux pratiques sanitaires et à la nutrition, ou d'une aide à l'emploi temporaire qui contribuera à promouvoir une gestion durable des terres et de l'eau (Rigolini, 2021).

BONNE PRATIQUE : LOI MAHATMA GANDHI SUR LA GARANTIE NATIONALE D'EMPLOI EN MILIEU RURAL MGNREGA - INDE

Description : la loi de 2005 sur la garantie nationale de l'emploi rural (NREGA) est un régime de sécurité sociale qui vise à fournir des emplois et des moyens de subsistance aux travailleurs ruraux en Inde. En vue de faire du développement global et inclusif une réalité, la loi NREGA a été adoptée en tant que loi sur le travail et mise en œuvre dans 200 districts en 2006. En 2008, elle a été étendue à l'ensemble du pays. Elle a ensuite été

rebaptisée Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Act (MGNREGA) ou loi Mahatma Gandhi sur la garantie nationale de l'emploi en milieu rural.

La loi MGNREGA est un dispositif de sécurité fondé sur les droits, car elle garantit 100 jours d'emploi salarié (ou d'allocations de chômage) par an (pour un travail manuel non qualifié) à tous les Indiens vivant en milieu rural qui choisissent d'y participer, sans condition de financement. Le dispositif a été conçu pour proposer à tout adulte candidat à un emploi rural une garantie d'emploi minimale de 100 jours par exercice financier. Si aucun emploi n'est proposé dans les 15 jours suivant l'inscription, le demandeur peut prétendre à une allocation de chômage. Les salaires minimums initialement fixés étaient de 100 INR par jour, mais ils ont ensuite été révisés en fonction des conventions nationales sur l'emploi. La mise en œuvre de la loi MGNREGA a été confiée aux Gram Panchayats.

Résultat : la loi MNREGA constitue un dispositif de sécurité pour les ménages pendant les périodes agricoles difficiles et/ou à la suite de crises imprévues, en soutenant la consommation, l'épargne, l'inclusion financière, la santé et le capital humain, et en contribuant ainsi à l'adaptation au climat. Il s'agit d'un exemple de la manière dont les régimes de protection sociale peuvent être alignés sur les interventions liées au changement climatique et développer des voies plus durables pour sortir de la pauvreté et de la vulnérabilité climatique.

Les travaux publics sont orientés vers l'agriculture et les activités associées, telles que le développement de l'eau et des terres, la conservation de l'eau, la prévention de la sécheresse, (reboisement), la lutte contre les inondations, etc. ce qui a entraîné une augmentation du niveau des eaux souterraines, une amélioration de la fertilité des sols conduisant à une meilleure productivité des terres, etc. (ISSA). Des impacts positifs sur l'adaptation au changement climatique ont été documentés dans les régions qui ont encouragé les investissements dans la conservation de l'eau (Steinbach et al., 2020).

En outre, la loi encourage la participation des femmes dans des conditions d'égalité avec les hommes et comprend des dispositions visant à prévenir la discrimination fondée sur le sexe et la caste. Il est prouvé que ces caractéristiques ont partiellement modifié les relations de pouvoir entre les travailleurs-ses et les élites locales, ainsi que l'autonomisation des femmes au sein des ménages (Godfrey-Wood et Flower, 2017).

Les résultats de la mise en œuvre du programme peuvent varier d'un État indien à l'autre, en fonction de facteurs tels que l'engagement politique et la capacité du gouvernement.

Plus d'informations :

https://nrega.nic.in/Nregahome/MGNREGA_new/Nrega_home.aspx

<https://socialprotection.org/fr/discover/publications/aligning-social-protection-and-climate-resilience-case-study-mgnrega-and>

4.5. PROTECTION SOCIALE, MESURES EN FAVEUR DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI ET ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Afin de réduire le rythme du changement climatique, les émissions de gaz à effet de serre doivent être considérablement réduites et les activités qui éliminent ces gaz de l'atmosphère (décarbonisation) doivent être intensifiées. Ces politiques d'atténuation du changement climatique équivalent à une transition verte de nos économies. Les investissements dans la transition écologique peuvent créer de la croissance économique et de nouveaux emplois, mais ils sont également associés à des effets négatifs directs et indirects. Comme les politiques d'atténuation favorisent les investissements dans le secteur des énergies renouvelables, tout en se désengageant des formes de production à forte intensité de carbone, certaines personnes et régions seront pénalisées par la fermeture des mines de charbon, etc.. Certaines personnes auront moins de possibilités d'emploi qu'auparavant, voire seront confrontées à une perte d'emploi, même si la transition écologique peut créer une croissance nette d'emplois. Une autre préoccupation est que les emplois peu qualifiés pourraient être principalement remplacés par des emplois hautement qualifiés. En outre, les mesures d'atténuation du changement climatique peuvent involontairement faire peser des charges financières plus lourdes sur les ménages pauvres, par exemple lorsque les décideurs politiques utilisent des mécanismes de tarification pour décourager l'utilisation de produits ou de services associés à une consommation d'énergie polluante.

Par conséquent, afin de garantir une transition verte juste, des mesures doivent être prises pour gérer activement ces impacts sociaux et ces inégalités souvent complexes. La protection sociale et les politiques du marché du travail peuvent jouer et jouent d'ailleurs un rôle important à cet égard. Depuis longtemps, elles aident les personnes défavorisées par les transitions économiques à faire face à certains des effets les plus néfastes.

4.5.1. Compenser la charge financière associée à la transition écologique.

Les mesures fiscales visant à réduire les émissions auront des conséquences sur les revenus des personnes, en particulier des groupes les plus pauvres, et la protection sociale peut contribuer à les compenser et à rendre ces réformes davantage acceptables sur le plan social (Feng et al., 2018 ; Györi et al., 2021 ; Schaffitzel et al., 2020). Les transferts de fonds compensatoires et les subventions peuvent compenser, et compensent effectivement, le coût plus élevé de l'énergie ou d'autres charges financières associées à une transition écologique, en particulier pour les personnes à faible revenu et d'autres groupes vulnérables.

Pour compenser les effets négatifs de la hausse des prix de l'énergie, de nombreux pays à faible revenu mettent en place des transferts monétaires compensatoires. Cependant, certains transferts monétaires mis en œuvre pour aider les gens à faire face à la suppression des subventions à l'énergie ne concernaient que les pauvres, par exemple en Iran, au Salvador, en Inde ou en Jordanie, tandis que d'autres étaient (au moins au départ) de nature universelle ou incluaient une grande partie de la population (Rigolini, 2021).

Il y a une dizaine d'années, la République islamique d'Iran a procédé à de vastes réformes des subventions énergétiques dans le cadre d'un programme de réformes

structurelles plus vaste visant à favoriser une croissance inclusive et la création d'emplois (OIT-AFD, 2022). Auparavant, les subventions aux combustibles fossiles représentaient la majeure partie des 100 milliards de dollars US dépensés chaque année en subventions, contribuant à une consommation de combustibles fossiles deux fois plus élevée que celle des autres pays du Moyen-Orient. Les réformes des subventions à l'énergie visaient à réduire la consommation intérieure et l'utilisation abusive des subventions aux carburants afin de préserver l'environnement, tout en réduisant la pollution atmosphérique et sonore.

Cependant, les réformes des subventions énergétiques ont également créé un espace budgétaire pour des mesures de protection sociale, telles qu'une allocation universelle en espèces, qui a atténué l'effet d'augmentation des prix de la réforme des subventions et a renforcé l'acceptation sociale de la réforme qui, en soi, visait à accroître la redistribution parmi les Iraniens, étant donné que les subventions énergétiques sont généralement régressives par nature, bénéficiant davantage aux riches qu'aux pauvres.

Environ 80 % des économies réalisées grâce à la réforme des subventions ont été redistribuées sous forme de transferts monétaires. Grâce aux éléments redistributifs du transfert monétaire universel, l'inégalité mesurée par le coefficient de Gini s'est améliorée, passant de 0,41 en 2010 à 0,37 en 2011, avec une baisse particulièrement marquée de l'inégalité dans les zones rurales, un résultat probablement sapé depuis lors par l'inflation et les sanctions.

Le secteur de la santé est le deuxième domaine qui a bénéficié de la marge de manœuvre budgétaire supplémentaire. La réforme de la santé en République islamique d'Iran comprenait différentes interventions et visait à améliorer la couverture de la population par l'assurance maladie de base, à améliorer la qualité des soins dans les hôpitaux et à réduire les paiements directs pour les services hospitaliers.²³

Accompagner et favoriser la restructuration de l'économie.

Les réglementations environnementales imposées aux secteurs de la sylviculture, de l'agriculture, de l'énergie et aux industries polluantes, l'adoption de mesures de conservation, et même les mesures visant à contribuer à l'adaptation, peuvent limiter les opportunités économiques et affecter les emplois et les moyens de subsistance.

Dans de nombreux pays, la protection sociale, les services de l'emploi et les programmes de soutien communautaire ont été activement utilisés pour accompagner et favoriser la restructuration économique. Les prestations sociales peuvent représenter une aide vitale pour les personnes et les régions défavorisées par la transition écologique, tandis que les services de l'emploi peuvent permettre aux travailleurs licenciés de se reconvertir et de trouver un emploi dans des domaines nouveaux, plus écologiques et plus résistants au changement climatique.

Les politiques actives du marché du travail, y compris la reconversion, le reclassement et la mise à disposition d'emplois, peuvent faciliter la transition des travailleurs des

(23) En raison de l'escalade des sanctions et d'autres facteurs, cette réforme est actuellement suspendue (OIT, 2019).

industries à fortes émissions vers des emplois à faibles émissions de carbone (OIT et AFD, 2019) ou issus de milieux de vie touchés par des mesures d'adaptation telles que celles qui peuvent avoir un impact sur la pêche (Bladon et al., 2022).

Au Brésil, l'assurance chômage pour les pêcheurs artisanaux garantit une sécurité de revenu, équivalente au salaire minimum national, aux pêcheurs et à leurs familles pendant les interdictions de pêche temporaires qui sont imposées chaque année pour préserver les espèces de poissons pendant leur période de reproduction. Le programme garantit que les pêcheurs artisanaux ne tombent pas dans la vulnérabilité, la pauvreté ou l'insécurité alimentaire pendant ces périodes de transition, contribuant ainsi au maintien des revenus et de la sécurité alimentaire des travailleurs-ses du secteur de la pêche artisanale et de leurs familles.

Lorsque la République populaire de Chine a interdit l'abattage de 69 % de la superficie totale des forêts naturelles, près d'un million d'ouvriers forestiers de l'État ont perdu leur emploi. En réponse aux conséquences socio-économiques, le ministère des Ressources humaines et de la sécurité sociale, en consultation avec les comités tripartites aux niveaux national et local, y compris le syndicat des travailleurs forestiers, a introduit des mesures pour atténuer les effets sur les travailleurs-ses touché-es. Les travailleurs-ses plus âgé-es se sont vu proposer une retraite anticipée, tandis que les plus jeunes ont pu opter pour des programmes d'éducation et de formation par l'intermédiaire des centres de services de l'emploi et ont bénéficié d'une aide pour trouver un emploi ailleurs. À la fin de l'année 2010, 680 000 jeunes travailleurs-ses licencié-es avaient reçu des indemnités uniques et 276 000 étaient réemployé-es ou retraité-es. Environ 100 000 travailleurs-ses licencié-es qui n'ont pas pu retrouver un emploi ont bénéficié d'une aide au chômage pour couvrir les frais de subsistance minimums et les soins médicaux. Diverses mesures sociales ont également été prises à l'intention des agriculteurs-rices locaux-ales touché-es par l'interdiction de l'abattage.

Un projet de fermeture de mines et d'atténuation des conséquences sociales en Roumanie comprenait, outre une compensation monétaire, le soutien d'une agence nouvellement créée et chargée de gérer les conséquences des fermetures de mines, des programmes d'incitation à l'emploi et à la formation, des projets de développement communautaires et un programme de microcrédit. Le projet a soutenu la création de plus de 13 000 emplois et, dans les communautés concernées par le projet, près de la moitié des personnes touchées par la fermeture des mines ont trouvé d'autres sources d'emploi (Banque mondiale, 2006).

4.5.2. Promotion des « emplois verts »

La transition verte vers une économie verte, à faibles émissions de carbone et efficace dans l'utilisation des ressources, qui permet une croissance verte, est un défi et une opportunité pour le marché du travail, car des emplois supplémentaires seront créés. Dans le même temps, d'autres emplois seront remplacés et d'autres encore seront redéfinis. Des emplois seront supprimés et/ou les conditions de travail seront dégradées par la dégradation de l'environnement causée par le changement climatique. Dans ce contexte, une meilleure coordination des mesures et des instruments du marché du travail est essentielle pour créer les conditions nécessaires au soutien de l'emploi vert.

Les « emplois verts » peuvent être définis comme toute activité professionnelle qui contribue à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique en économisant l'énergie et les ressources, en promouvant les sources d'énergie renouvelables, en réduisant les déchets et la pollution ou en protégeant la biodiversité et les écosystèmes. Les emplois verts ne concernent pas seulement les emplois dans l'industrie écologique. Les activités d'autres secteurs, tels que l'agriculture durable et l'écotourisme, dépendent fortement d'un environnement sain, tandis que de nombreux autres emplois sont indirectement touchés.

La promotion des emplois verts nécessite des investissements dans les compétences associées par le biais de l'éducation et de la formation (ou reconversion), ainsi qu'un soutien aux entreprises sensibles au climat. Un soutien ciblé et temporaire aux micro-entreprises et aux petites entreprises sous la forme d'une assistance technique, de microcrédits ou de petites subventions, ou encore d'emplois subventionnés pour créer des emplois verts, peut compléter les investissements dans les compétences en ciblant les contraintes spécifiques auxquelles sont confrontées les personnes peu qualifiées et les pauvres : les micro-entrepreneurs peuvent être bien placés pour fournir des services environnementaux, par exemple, mais ont besoin d'une formation en gestion d'entreprise pour développer un modèle d'entreprise durable.

Les cadres juridiques internationaux ainsi que les politiques et législations nationales peuvent renforcer la protection des droits environnementaux au travail, tandis que le dialogue social peut promouvoir des cadres, des législations et des politiques qui intègrent les préoccupations tant en matière de travail que d'environnement. Le dialogue social permet d'identifier les domaines dans lesquels l'impact environnemental peut être atténué sans réduire ou affecter négativement l'emploi ou les conditions de travail. Toutefois, pour garantir que l'identification des besoins en compétences et la mise en œuvre des programmes de formation répondent aux besoins d'un marché du travail en transition vers l'écologie, il est nécessaire de sensibiliser davantage aux questions environnementales et de les intégrer dans les discussions sur la politique des compétences.

En 2009, l'OIT a lancé l'initiative « Emplois verts » pour promouvoir la création d'emplois verts et en 2013, l'« Initiative verte » a été créée afin de mieux équiper les acteurs concernés pour comprendre les défis et les opportunités de la transition et pour assumer le rôle actif qu'ils doivent jouer dans la gestion de ce changement. En 2015, le Conseil d'administration de l'OIT a approuvé les *lignes directrices pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*. Ces lignes directrices proposent un ensemble de mesures politiques équilibrées à mettre en place dans chaque pays, sur la base du dialogue social, afin de faciliter la transition vers des économies et des sociétés durables sur le plan environnemental en adoptant les bonnes incitations pour les entreprises et en protégeant les travailleurs. L'OIT soutient également le « Green Jobs Assessment Institutions Network » (GAIN), un réseau d'institutions de recherche politique et d'experts qui analysent les résultats sociaux et liés à l'emploi des politiques respectueuses de l'environnement.

L'UE dirige également des efforts internationaux visant à promouvoir la croissance et l'emploi durables, ainsi que la mise en œuvre de politiques ambitieuses en matière

d'environnement, de climat et d'énergie. Par exemple, SOCIEUX+ a mis en œuvre un certain nombre d'activités de coopération technique axées sur la demande et visant à promouvoir et à faciliter la création d'emplois verts dans les pays partenaires de l'UE.

En 2018, SOCIEUX+ a apporté un soutien technique à la Conférence régionale africaine sur le thème

« Développement des emplois verts : quel rôle pour les agences publiques pour l'emploi ? ». Cette initiative a été prise à la demande de l'Association mondiale des agences publiques pour l'emploi (WAPES), qui s'est penchée sur la question des emplois verts et de leur pertinence pour ses membres.

SOCIEUX+ a également aidé le gouvernement régional de Loreto au Pérou (« Gobierno Regional de Loreto ») à renforcer sa capacité à concevoir et à promouvoir des stratégies d'emploi et d'auto-emploi écologiques, formelles et dignes de ce nom, parmi les populations vulnérables de la région. Plus précisément, l'objectif était de promouvoir les emplois verts plutôt que les emplois dans le secteur forestier. L'action a mis en place un mécanisme durable et tripartite de dialogue et de consultation sur la création d'emplois verts, formels et décents basés sur l'utilisation durable des forêts.

Au Togo, SOCIEUX+ a contribué au renforcement des capacités de l'Agence Nationale pour l'Emploi du Togo (ANPE) afin de répondre aux défis et opportunités de la transition écologique de l'économie en termes d'emplois et de compétences. Tout d'abord, une évaluation des emplois verts au Togo a été réalisée, en mettant l'accent sur les compétences requises. Deuxièmement, une enquête pilote a été menée auprès des acteurs de l'économie verte dans 4 secteurs sélectionnés par l'ANPE, afin d'identifier les compétences requises et de mettre en évidence les éventuels écarts entre la demande d'emplois verts nouveaux ou adaptés et l'offre actuelle de formation professionnelle. Troisièmement, une expérience pilote a été réalisée pour évaluer l'offre de formation actuelle relative aux compétences requises dans la chaîne de valeur de l'agriculture biologique, analyser la pertinence et la qualité de cette offre et formuler des recommandations afin de réduire les écarts entre les attentes des acteurs économiques en matière de compétences clés et l'offre de formation actuelle. Enfin, SOCIEUX+ a apporté son soutien à la formulation d'une stratégie de développement des compétences pour les emplois dans l'économie verte et a renforcé le rôle de leader de l'ANPE dans la promotion des emplois verts et de l'entrepreneuriat vert au Togo.

CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE DE PROMOTION DES EMPLOIS ET DES ENTREPRISES VERTS POUR LES JEUNES EN URUGUAY

L'Uruguay cherche à encourager les personnes les plus vulnérables aux changements de l'économie et du marché du travail à se reconvertir de manière équitable et décente, à promouvoir les conditions de travail et à faire en sorte que ces emplois soient respectueux de l'environnement, notamment en améliorant l'aspect écologique et la qualité des secteurs dans lesquels ces personnes travaillent habituellement. Le défi à relever consiste donc à combiner la croissance et le développement verts avec l'inclusion sociale pour réduire le chômage et le caractère informel de l'économie.

En 2016, l'OIT a mené une étude sur les emplois verts existants en Uruguay. Il a conclu que l'Uruguay comptait 44 108 emplois verts (2,72 % de la main-d'œuvre employée au cours de l'année) et qu'il restait encore de nombreuses possibilités de croissance : « Il existe un potentiel de création d'emplois verts pour l'ensemble de la main-d'œuvre, des travailleurs manuels aux artisans, en passant par les entrepreneurs, les techniciens hautement qualifiés, les ingénieurs et les cadres. La création ou le renforcement d'entreprises respectant des normes de durabilité dans tous les secteurs, ainsi que l'émergence de nouvelles spécialisations canalisées par le système de formation formel qui fournissent de la main-d'œuvre et génèrent de nouvelles compétences parmi les travailleurs qualifiés et non qualifiés, constituent une solide preuve de la capacité d'impact que cette dimension environnementale a sur l'économie » (OIT, 2016, pp. 90-91).

Avec d'autres partenaires internationaux, SOCIEUX+ a apporté son soutien au programme PAGE (Partnership for Action on Green Economy) Uruguay, qui est la principale initiative de coopération visant à favoriser la transition vers une économie verte. Son objectif est de combiner la croissance économique et le développement avec l'inclusion sociale, ainsi que de favoriser la création d'emplois verts, de réduire les inégalités et d'accroître le bien-être des populations les plus vulnérables. SOCIEUX+ a apporté son soutien à l'organisation d'une série d'ateliers sur les concepts, les politiques et les stratégies de promotion des emplois verts pour les jeunes. L'objectif principal était de développer les connaissances et les compétences pour la promotion des emplois verts pour les jeunes, en identifiant les outils et les expériences de bonnes pratiques pour leur incorporation dans la gestion des services du ministère du Travail et de la Sécurité sociale, des gouvernements locaux, des directions régionales/gouvernements et des opérateurs connexes ou d'autres organismes intéressés par la promotion des emplois verts pour les jeunes.

Informations complémentaires : <https://www.un-page.org/countries/uruguay/>.

EMPLOIS VERTS DANS LE SECTEUR DE L'AGROÉCOLOGIE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

En Nouvelle-Calédonie, les actions de SOCIEUX+ ont contribué à la conception de stratégies d'emploi inclusives, efficaces et durables en concertation avec les provinces.

Dans un premier temps, un diagnostic de gouvernance a été établi et le potentiel de création d'emplois dans le secteur de l'économie verte a été évalué, notamment pour le compte et dans le respect du peuple Kanak. Deuxièmement, les bonnes pratiques ont été identifiées sur la base d'une cartographie des projets d'agroécologie en cours. Troisièmement, outre la production d'un cadre de référence, une feuille de route a été rédigée pour renforcer la capacité du gouvernement en vue d'une meilleure conception des politiques visant à créer des emplois verts dans le secteur de l'agroécologie, en particulier pour les jeunes. Enfin, un référentiel de formation professionnelle a été élaboré pour les emplois verts à développer dans le secteur de l'agroécologie. Ils se sont concentrés sur la culture et la transformation de la vanille et sur les pratiques agroécologiques dans les champs kanak.

L'agroécologie préconise l'utilisation de la diversité, qu'elle soit génétique (complémentarité des variétés, recherche de rusticité, etc.), spécifique (complémentarité des cultures,

diversité des espèces) ou fonctionnelle (agroforesterie, association culture-élevage, etc.). Elle est basée sur le recyclage des ressources et la recherche de complémentarités entre les productions.

L'accent mis sur les pratiques agroécologiques dans les champs kanak est une reconnaissance de la valeur culturelle et du poids économique (12,5 milliards de FCFP) de l'agriculture kanak sur les terres coutumières. Le groupe cible est constitué des familles kanak, qui représentent un quart de la population calédonienne, et en particulier des jeunes. Une enquête précédente sur l'agriculture dans les tribus a indiqué que 77 % des personnes âgées de 16 ans et plus exercent une activité agricole ou de cueillette.

L'objectif était donc de motiver les jeunes Kanak pour ce type d'activité ancestrale héritée de la culture kanak en leur offrant une formation certifiée qui respecte les valeurs et les pratiques agricoles traditionnelles de la tribu, tout en étant ouverte à d'autres pratiques agroécologiques. Le diplôme qui serait délivré aux participants retenus à l'issue de la formation, a acquis une valeur supplémentaire grâce à une réglementation territoriale spécifique et ses titulaires accèdent à des opportunités telles que le statut d'agriculteur (carte agricole), à des sources de financement de projets, à des aides agricoles, à d'autres formations agricoles diplômantes (via un travail sur le niveau attribué à cette formation), etc.

L'objectif d'un outil de référence pour la culture et la transformation de la vanille était de favoriser, par la formation, la production de récoltes de bonne qualité afin de satisfaire la demande mondiale et locale, tout en assurant une rémunération décente au producteur. L'objectif à long terme était de faire de la Nouvelle-Calédonie, au terme d'une période de 10 ans, la référence mondiale pour la variété *Vanilla planifolia*, la variété la plus cultivée dans le monde.

Références :

Apity, Leila, Bouard, Séverine et Stéphane Guyard (2010), L'agriculture en tribu, Poids et fonctions des activités agricoles et de prélèvement, Institut agronomique Calédonien (IAC).

Apity, Leila, Bouard, Séverine et Stéphane Guyard (2014), L'agriculture familiale dans la société kanak contemporaine. Dans Diversité des agricultures familiales, Versailles.

4.5.3. Influencer les comportements « verts »

Le succès de nombreuses mesures d'atténuation dépend des comportements et des choix de consommation des citoyens. Les programmes de protection sociale établissent un lien direct entre les personnes et l'État en soutenant les bénéficiaires par des services d'aide sociale et d'emploi, des formations, des paiements monétaires et en nature. Ces points d'entrée sont souvent utilisés pour influencer les comportements des personnes afin d'améliorer divers paramètres qui dépendent de leurs comportements (tels que l'utilisation des services sociaux et de santé, les méthodes d'éducation des enfants, la nutrition et la violence sexiste) grâce à un mélange d'incitation monétaire, de services de conseil, de formation, de campagnes de communication et d'utilisation de modèles, entre autres (Macours et Vakis, 2014) ; et les mêmes instruments peuvent être utilisés pour aiguiller les comportements des personnes afin de soutenir les mesures d'atténuation des effets du changement climatique.

Les programmes de transferts monétaires peuvent avoir un effet direct sur les comportements des bénéficiaires en matière d'utilisation et de conservation des terres, même sans objectif environnemental explicite – comme le montrent les exemples de la Colombie et de l'Indonésie où la déforestation a été réduite grâce à l'augmentation des revenus (Ferraro et Simorangkir, 2020 ; Malerba, 2020).

Des exemples au Nicaragua, au Ghana et au Bangladesh montrent que la combinaison de l'aide sociale avec des transferts d'actifs et/ou une formation professionnelle conduit à des résultats positifs en ce qui concerne les comportements d'adaptation liés au climat (Macours et al., 2022 ; Yiridomoh et al., 2021 ; Zakir Hossain et Ashiq Ur Rahman, 2018).

Les dispositifs qui créent des emplois pour les ménages pauvres grâce à des programmes de travaux publics qui intègrent spécifiquement des objectifs environnementaux ou climatiques peuvent accroître les revenus tout en contribuant à l'adaptation à la nature, à la réduction des risques de catastrophe ou à l'atténuation du changement climatique (Györi et al., 2021 ; McCord et Paul, 2019 ; Norton et al., 2020 ; Solorzano et Cardenes, 2019).

Des instruments spécifiques visant à promouvoir des comportements considérés comme positifs pour l'environnement et le climat, tels que les paiements pour services environnementaux (PSE), sont de plus en plus utilisés pour inciter les individus et les communautés à s'impliquer dans l'action climatique, l'atténuation des risques mais aussi l'adaptation.

BONNES PRATIQUES : BOLSA FLORESTA ET BOLSA VERDE AU BRÉSIL

Bénéficiaires : Ménages vivant dans l'extrême pauvreté qui mènent des activités de conservation des ressources naturelles dans des zones sélectionnées.

La « Bolsa Floresta » (allocation de conservation des forêts), un programme mis en œuvre pour la région amazonienne en 2008, vise à réduire l'extrême pauvreté tout en améliorant la conservation des écosystèmes au Brésil.

Description : Le programme comporte quatre volets : revenu, famille, association et social. Le volet « revenus » du programme soutient des activités génératrices de revenus durables, notamment la transformation locale de produits à valeur ajoutée, l'écotourisme, la pisciculture, la production naturelle de miel et l'élevage de petit bétail. Le volet « famille » propose un paiement mensuel aux ménages à faibles revenus s'ils s'engagent à ne pas déboiser et à inscrire leurs enfants à l'école. Une somme de 35 dollars US est versée chaque mois à 54 000 mères de familles pauvres qui vivent dans des unités de conservation, en guise de récompense pour la conservation de la forêt. En 2016, le programme fonctionnait dans quinze unités de conservation couvrant au total plus de 100 000 kilomètres carrés. En 2018, la Bolsa Floresta a été remplacée par un nouveau programme appelé « Programa Floresta em Pé » (forêts sur pied). Plus d'informations sur le programme Bolsa Floresta : <https://fas-amazonia.org/publicacao/bolsa-floresta-program/>.

La « Bolsa Verde » (soutien à la conservation de l'environnement), mise en œuvre en 2011, cible les familles extrêmement pauvres qui vivent dans certaines zones et mènent des activités de conservation et d'utilisation durable. Les participants ont été identifiés à l'aide du registre social Cadastro Único sur la base de ces critères. Ils ont reçu 300 R\$ (100 \$) par ménage chaque trimestre à la signature d'un contrat d'une durée de deux ans, avec une option de prolongation. Cet accord stipule que le pourcentage de couverture forestière doit être maintenu à plus de 80 %, comme le prévoit le code forestier. Il est important de noter que si la couverture tombe en dessous de ce niveau, tous les bénéficiaires de la région perdent leurs paiements monétaires.

Les participants pouvaient assister à des sessions de formation sur les utilisations alternatives des terres, la production durable et le développement d'entreprises, ainsi que la commercialisation de produits respectueux de l'environnement, si le gestionnaire de l'unité de conservation a réussi à obtenir des fonds pour soutenir la formation. Ce programme proposait des opportunités d'emploi dans l'extraction du latex, la pêche artisanale et la production de produits artisanaux (OIT, 2015).

Résultats : Le programme Bolsa Floresta a encouragé la préservation et l'utilisation durable des ressources forestières en fournissant aux Brésiliens à très faibles revenus vivant dans la forêt amazonienne des paiements monétaires et une formation aux moyens de subsistance. En matière de protection, les résultats montrent une baisse de 43 % du taux de déforestation chez les bénéficiaires au cours de la période 2008-2020 (INPE/ PRODES). En outre, le revenu moyen des ménages a augmenté de 202 % (2009-2019), ce qui prouve qu'il est possible de conserver les forêts et de générer des revenus dans les communautés riveraines.

Le nombre de personnes inscrites au programme Bolsa Verde est passé de 36 400 en 2011 à 290 636 en 2015. En décembre 2015, 74 522 ménages auparavant marginalisés avaient reçu des prestations monétaires conditionnelles de 300 R\$ par mois (UNRISD, 2016), soit 290 636 personnes (CEPALC, 2019). Des études qualitatives ont montré que le programme Bolsa Verde atténuait la pauvreté immédiate en complétant les prestations du programme BF et en offrant aux bénéficiaires un revenu garanti (MDS, 2016). Une étude récente a montré que la déforestation dans les zones couvertes par Bolsa Verde était inférieure de 44 % à 53 % à la situation contrefactuelle, ce qui a généré des avantages en termes de réduction du carbone évalués à environ 335 millions de dollars entre 2011 et 2015.

Ces allocations ont clairement permis d'atteindre le double objectif d'éradication de la pauvreté et de conservation dans un contexte où les pauvres dépendaient de l'exploitation forestière (illégal) pour leur subsistance. Dans le monde, 1,2 milliard de personnes très pauvres dépendent de l'exploitation des forêts.

4.5.4. Investir dans une transition verte

Les assurances sociales et les fonds de pension peuvent constituer un levier important pour une transition verte, en investissant dans les énergies renouvelables, les activités à faible émission de carbone et les activités qui protègent et restaurent l'environnement.

Elles peuvent également imposer des normes de durabilité à leurs fournisseurs et prestataires de services.

Depuis 2016, la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) du Cameroun exige l'inclusion des normes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de santé, qualité, sécurité et environnement (SQSE) dans son processus de passation de marchés. Toutes les entreprises qui répondent à un appel d'offres pour des travaux ou des fournitures doivent se conformer aux normes RSE et SQSE des caisses d'assurance sociale et appliquer le « Code de conduite » correspondant. L'application de normes environnementales et sociales fait partie du cadre de référence. Seuls les prestataires de services qui respectent ces normes recevront l'approbation de la CNPS et se verront attribuer un contrat. Tout manquement à cette règle entraîne le retrait de l'agrément en tant que fournisseur de la CNPS et l'exclusion des futurs appels d'offres (ISSA, 2020).

Le Government Employees Pension Fund (GEPF) d'Afrique du Sud, le plus grand fonds de pension d'Afrique, investit dans quatre grandes catégories d'actifs : les actions, les titres à revenu fixe, les biens immobiliers et le fonds Isibaya. Le fonds Isibaya cible les investissements dans quatre domaines : l'infrastructure économique, y compris les projets dans le domaine de l'énergie ; l'infrastructure sociale, y compris les projets dans les domaines de l'éducation, du logement abordable et des soins de santé ; la croissance et la transformation économiques, y compris les projets dans les domaines de l'énergie alternative, de la protection et de la restauration de l'environnement et de la durabilité environnementale, en mettant l'accent sur la production d'énergie renouvelable et les technologies propres. Environ 5 % du portefeuille du GEPF est investi par l'intermédiaire du fonds Isibaya (OCDE, 2012).

Au Royaume-Uni, les régimes de retraite sont tenus de divulguer publiquement les risques que le changement climatique et la transition nette zéro font peser sur les investissements de leurs cotisants, en vertu de nouvelles règles proposées par le ministère du Travail et des retraites, conformément aux lignes directrices de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (groupe de travail sur les informations financières liées au climat).

4.6. POLITIQUES ÉCO-SOCIALES

Dans le contexte des débats actuels sur les « Green (New) Deals » et des réflexions sur une « transition juste », des universitaires, des professionnels de la politique et des activistes ont demandé que la crise écologique soit intégrée dans l'élaboration des politiques sociales. Alors que les politiques environnementales et les politiques sociales ont toujours été considérées comme deux domaines distincts, une littérature universitaire de plus en plus abondante se concentre sur le développement de politiques « sensibles au climat », « socio-écologiques » et « éco-sociales ».

Certains chercheurs ont affirmé que le changement climatique est un « nouveau risque social global » (Gough, 2013:185) que l'on pourrait qualifier de troisième génération de risques sociaux (Johansson et al., 2016). Cependant, Hirvilammi et al. soulignent que les risques « écosociaux » viendront s'ajouter aux risques sociaux existants pour

former une structure complexe à plusieurs niveaux de risques anciens, nouveaux et écosociaux » (Hirvilammi et al., 2023:4).

Plusieurs auteurs évoquent un « trilemme éco-social-croissance » (Mandelli, 2022 ; Mandelli et al., 2021 ; Schoyen et al., 2022 ; Sabato et Mandelli, 2018) entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Des approches équilibrées et intégrées sont nécessaires pour concilier les trois objectifs. La notion actuelle de développement durable promue par les Nations unies pourrait être considérée comme un exemple éminent d'une telle approche équilibrée (Koehler, 2016), mais une « galaxie d'autres sous-approches » est possible (Mandelli, 2022:337) : La « *croissance verte* » favorise l'idée de « modernisation écologique », cherchant à soutenir la croissance par l'innovation et le progrès technologique (Dryzek, 2013), tandis que la « transition juste » s'appuie sur la croissance verte, mais accorde une attention particulière à ses compromis sociaux négatifs, tentant de les transformer en éléments plus justes sur le plan social (Organisation internationale du travail, 2015 ; Stevis et al., 2020). Mais les approches « *post-croissance* » remettent fondamentalement en question le caractère globalement souhaitable de la croissance économique, car on considère qu'elle conduit à la fois à une augmentation des inégalités et à de graves perturbations naturelles (Asara et al., 2015 ; Büchs et Koch, 2019). En mai 2023, le Parlement européen a organisé une conférence intitulée « Au-delà de la croissance », pour laquelle un rapport d'information intéressant a été rédigé²⁴.

Récemment, Mandelli a défini les politiques écosociales comme des « *politiques publiques poursuivant explicitement des objectifs environnementaux et sociaux de manière intégrée* » (Mandelli, 2022:334-335). Un exemple de politique écosociale tiré de la littérature est celui des tarifs sociaux de l'énergie, conçus pour augmenter en fonction de la consommation d'énergie et donc pour encourager la consommation en fonction des besoins, tout en réduisant le niveau des émissions domestiques des ménages à revenu élevé (Gough, 2019). D'autres exemples de politiques écosociales incluent des propositions dans les domaines de la planification urbaine (Khan et al., 2020) et de l'emploi (Brandl et Zielinska, 2020).

Mandelli (2022:335) propose une typologie bidimensionnelle qui permettrait d'identifier différentes politiques écosociales. Une première dimension fait la distinction entre les politiques écosociales réactives élaborées en ajoutant une dimension sociale aux politiques environnementales et les politiques préventives visant plutôt à rendre l'État-providence plus écologique. Dans le premier scénario, la raison d'être des politiques écosociales est de cibler les implications sociales des questions et des politiques environnementales et est de nature réactive. Le second est de nature préventive et s'efforce de contribuer à la réduction de la dégradation de l'environnement.

La deuxième dimension permet d'établir une distinction entre la protection écosociale et les politiques d'investissement, ces dernières contribuant activement à la croissance.

(24) European Parliament, 2023, Beyond growth: Pathways towards sustainable prosperity in the EU, European Parliamentary Research Service (lead author: Liselotte Jensen): [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2023/747108/EPRS_STU\(2023\)747108_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2023/747108/EPRS_STU(2023)747108_EN.pdf).

Les politiques de protection écosociales visent principalement à amortir ou à compenser les coûts et les risques supportés par les individus face aux défis et aux politiques écologiques, ou à (re)distribuer équitablement les ressources et les opportunités découlant d'une transition écologique. *Les politiques d'investissement* écosociales tentent de tirer parti des défis socio-écologiques existants en essayant non seulement de les relever – comme le font les mesures de protection – mais aussi de les transformer en opportunités économiques, et donc de renforcer la croissance verte (Mandelli, 2022:341-342).

Mandelli applique cette typologie de politique écosociale au cas de la décarbonisation. Les politiques réactives citées dans les exemples du tableau 2 ci-dessous présentent un champ d'application plus étroit, s'attaquant aux défis urgents et ciblant, par le biais de prestations sociales, les personnes les plus lourdement et immédiatement touchées par la transition, telles que les ménages défavorisés sur le plan énergétique ou les travailleurs licenciés à la suite d'une restructuration industrielle, tandis que les politiques écosociales préventives vont au-delà des risques immédiats et urgents, encourageant également, par le biais d'une écologisation de l'État-providence, des changements à plus grande échelle et tournés vers l'avenir dans les pratiques et les comportements sociétaux en faveur du développement environnemental durable. Dans le cas de la décarbonisation, les politiques de protection écosociale comprennent par exemple des aides monétaires et des bons d'achat, tandis que les mesures d'investissement écosocial impliquent un rôle actif de l'État dans la poursuite d'investissements sociaux et écologiques pour une économie décarbonisée (Mandelli, 2022, p. 343).

TABLEAU 2 : TYPOLOGIE DES POLITIQUES ÉCO-SOCIALES APPLIQUÉES : RELEVER LES DÉFIS DE LA DÉCARBONISATION POUR LES CONSOMMATEURS-RICES ET LES TRAVAILLEURS-SES GRÂCE À DIFFÉRENTES POLITIQUES ÉCO-SOCIALES.

		The link to economic growth	
		Protective function	Investment function
The direction of eco-social policy integration	Reactive function	<i>Consumers:</i> Income support for energy-poor households to cope with rising energy prices	<i>Consumers:</i> Investment in domestic energy efficiency, with tax incentives for energy-poor households
		<i>Workers:</i> Unemployment benefits for redundant workers from carbon-intensive sectors	<i>Workers:</i> Assistance in job search and reskilling for redundant workers from carbon-intensive sectors
	Preventive function	<i>Consumers:</i> Social vouchers for renewable energy consumption	<i>Consumers:</i> Investment in energy-efficient social householding
		<i>Workers:</i> Long-term income support to allow working time reductions	<i>Workers:</i> Investment in green jobs creation and green education and training

Source : Mandelli, 2022:344.

5. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

- Le changement climatique induit par l'Homme est à la fois la cause d'événements extrêmes plus fréquents et plus intenses, tels que les précipitations, les sécheresses et les incendies, et d'événements climatiques à évolution lente, tels que l'élévation du niveau de la mer et la dégradation de l'environnement. On espère que des réductions drastiques des émissions de gaz à effet de serre permettront de stabiliser l'augmentation de la température.
- Le changement climatique étant un phénomène mondial, il n'y a pratiquement aucune région du monde qui ne soit pas touchée par son impact. Toutefois, le changement climatique, ses conséquences et la vulnérabilité des communautés ne sont pas les mêmes partout sur Terre : des effets régionaux peuvent être disproportionnés et différer des tendances mondiales.
- Le changement climatique est un défi socio-économique, car ses conséquences ont, aujourd'hui et à l'avenir, des répercussions importantes sur l'économie mondiale, la répartition des revenus, les marchés du travail et la santé humaine.
- Si personne ne peut échapper aux effets du changement climatique, certains sont plus vulnérables que d'autres. Les groupes vulnérables tels que les ménages à faibles revenus, les minorités, etc., sont non seulement plus touchés par les conséquences du changement climatique, mais aussi plus vulnérables aux effets négatifs des politiques de décarbonisation.
- L'accès limité aux ressources affecte la capacité des groupes et des individus vulnérables à faire face aux conséquences du changement climatique. Les groupes et les individus vulnérables sont également moins à même de réduire leur exposition aux effets néfastes du changement climatique.
- Le changement climatique pose de nouveaux défis aux politiques de protection sociale, de travail et d'emploi. Les politiques de protection sociale, du travail et de l'emploi peuvent protéger et préparer les populations à l'adaptation au changement climatique, à la décarbonisation et à la limitation des effets du changement climatique en général.
- Bien que les systèmes de protection sociale soient traditionnellement destinés à protéger les individus et les ménages contre les chocs idiosyncratiques auxquels ils sont confrontés, ils offrent bien entendu une protection contre les conséquences sociales des crises. Ce rôle de la protection sociale en cas de chocs covariants a été démontré en premier lieu lors de la pandémie de COVID-19.
- Même sans intégrer explicitement des stratégies de réponse aux crises, les politiques de protection sociale, du travail et de l'emploi abordent déjà les conséquences socio-économiques des crises. Il est également prouvé que les systèmes de protection sociale augmentent la résistance de la population aux crises climatiques, en particulier lorsqu'ils sont complétés par d'autres politiques et services.
- L'expérience scientifique et politique du concept de protection sociale adaptative ou réagissant aux chocs souligne à la fois la possibilité et la nécessité d'intégrer des éléments sensibles aux crises dans la protection sociale afin d'accélérer considérablement la réponse de la protection sociale en temps de crise.
- Les politiques en matière de protection sociale, de travail et d'emploi pourraient favoriser les approches visant à transformer les moyens de subsistance productifs dans les régions où les contraintes climatiques devraient imposer de fortes pressions.
- Les politiques en matière de protection sociale, de travail et d'emploi peuvent jouer, et jouent effectivement, un rôle fondamental dans la gestion des effets souvent

complexes de l'atténuation du changement climatique sur la société et les inégalités. Depuis longtemps,

- Elles aident les personnes défavorisées par les transitions économiques à faire face à certains des effets les plus néfastes.
- Les transferts de fonds compensatoires et les subventions peuvent compenser, et compensent effectivement, le coût plus élevé de l'énergie ou d'autres charges financières associées à une transition écologique, en particulier pour les personnes à faible revenu et d'autres groupes vulnérables.
- Les politiques actives du marché du travail, y compris la reconversion, le recyclage et le reclassement, peuvent faciliter la transition des travailleurs-ses des industries à fortes émissions vers des emplois à faibles émissions de carbone et des emplois dits « verts ».
- Les dispositifs qui créent des emplois pour les ménages pauvres grâce à des programmes de travaux publics qui intègrent spécifiquement des objectifs environnementaux ou climatiques peuvent accroître les revenus tout en contribuant à l'adaptation à la nature, à la réduction des risques de catastrophe ou à l'atténuation du changement climatique.
- Les assurances sociales et les fonds de pension peuvent constituer un levier important pour une transition verte, en investissant dans les énergies renouvelables, les activités à faible émission de carbone et les activités qui protègent et restaurent l'environnement. Elles peuvent également imposer des normes de durabilité à leurs fournisseurs et prestataires de services.
- Dans le contexte des débats actuels sur les « Green (New) Deals » et des réflexions sur une « transition juste », des universitaires, des professionnels de la politique et des activistes ont demandé que la crise écologique soit intégrée dans l'élaboration des politiques sociales. Alors que les politiques environnementales et les politiques sociales ont toujours été considérées comme deux domaines distincts, une littérature universitaire de plus en plus abondante se concentre sur le développement de politiques « sensibles au climat », « socio-écologiques » et « éco-sociales ».

6. GLOSSAIRE

Adaptation au changement climatique : le processus d'ajustement au climat actuel ou prévu et à ses effets. L'adaptation vise à modérer ou à éviter les dommages ou à exploiter les opportunités favorables.

Atténuation du changement climatique : actions visant à réduire le rythme du changement climatique. L'atténuation du changement climatique est possible en limitant ou en évitant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant les activités qui éliminent ces gaz de l'atmosphère.

Capacité de pointe : fait référence à la nécessité de pouvoir réagir rapidement et de manière adéquate à la demande supplémentaire lors d'une crise.

Changement climatique : les températures mondiales augmentent en raison de l'activité humaine. La planète s'est réchauffée d'environ 1,1 °C par rapport au XIXe siècle. En conséquence, les schémas météorologiques évoluent. C'est ce que nous appelons le changement climatique.

Chocs covariants : affectent de grandes communautés et même des nations.

Chocs idiosyncratiques: affectent certains individus et leurs ménages.

Choc multivarié: dans le contexte de la gestion des risques sociaux, un choc multivarié fait référence à une situation où plusieurs risques sociaux surviennent simultanément. Par exemple, une catastrophe naturelle telle qu'un tremblement de terre peut entraîner des risques sociaux multiples tels que le sans-abrisme, la perte de revenus et l'insécurité alimentaire.

Croissance verte : Selon l'OCDE²⁵, la croissance verte consiste à favoriser la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent à fournir les ressources et les services environnementaux dont dépend notre bien-être.

Décarbonisation : politiques qui visent à réduire le rythme du changement climatique en limitant ou en évitant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant les activités qui éliminent ces gaz de l'atmosphère.

Emplois verts : toute activité professionnelle qui contribue à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique en économisant l'énergie et les ressources, en promouvant les sources d'énergie renouvelables, en réduisant les déchets et la pollution ou en protégeant la biodiversité et les écosystèmes.

Expansion horizontale et verticale : expansion temporaire de la couverture (horizontale) et de l'aide fournie (verticale) pour faire face à l'impact socio-économique de la crise de COVID-19.

Financement basé sur les prévisions (FBP) : un programme qui permet l'accès au financement humanitaire pour une action précoce basée sur des informations prévisionnelles approfondies et une analyse des risques. L'objectif du FBP est d'anticiper les catastrophes, d'en prévenir l'impact, si possible, et de réduire les souffrances et les pertes humaines.

Gestion des risques sociaux (GRS) : consiste en des interventions publiques visant à aider les individus, les ménages et les communautés à mieux gérer les risques et à apporter un soutien aux plus démunis.

Piggybacking : emprunter le réseau administratif des régimes de protection sociale pour apporter un soutien spécifique et ciblé aux groupes cibles concernés.

Politiques écosociales : politiques publiques poursuivant explicitement des objectifs environnementaux et sociaux de manière intégrée.

Post-croissance : Dans le contexte du changement climatique, le terme "post-croissance" désigne l'abandon du modèle économique traditionnel de croissance et

(25) <https://www.oecd.org/greengrowth/whatisgreengrowthandhowcanithelpdeliverustainabledevelopment.htm>.

d'expansion au profit d'un modèle plus durable qui donne la priorité à la protection de l'environnement et au bien-être social.

Protection sociale : un large éventail d'instruments publics, et parfois privés, visant à relever les défis de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'exclusion sociale.

Protection sociale adaptative : combinaison de la protection sociale, de la gestion des risques de catastrophes et de l'adaptation au changement climatique.

Protection sociale en réponse aux chocs : Les systèmes de protection sociale qui intègrent des stratégies de réaction aux chocs dans le but de combler le fossé entre l'aide humanitaire et l'aide au développement pour répondre aux chocs covariants majeurs.

Protection sociale transformatrice : poursuite de politiques qui intègrent les individus de manière égale dans la société, en supprimant les obstacles à une plus grande égalité sociale, à l'inclusion et à la mobilité sociale, et en obtenant ainsi des moyens de subsistance durables et en permettant à chacun de profiter des avantages de la croissance.

Protection sociale universelle : un système de politiques et de programmes défini au niveau national qui offre un accès équitable à tous les individus et les protège tout au long de leur vie contre la pauvreté et les risques pesant sur leurs moyens de subsistance et leur bien-être.

Résilience : caractérise la capacité à résister aux chocs et à s'en remettre.

Stratégies d'adaptation : soulagent le fardeau du risque une fois celui-ci survenu. Le gouvernement a un rôle important à jouer pour aider les gens à faire face à la situation.

Stratégies d'atténuation : elles ont pour objectif de réduire l'impact d'un risque probable.

Stratégies de prévention : mesures publiques visant à réduire la probabilité du risque.

Transition juste : En ce qui concerne l'atténuation du changement climatique, le IPCC²⁶ définit la transition juste comme un "ensemble de principes, de processus et de pratiques visant à garantir qu'aucune personne, aucun travailleur, aucun lieu, aucun secteur, aucun pays ou aucune région ne soit laissé pour compte dans la transition d'une économie à forte intensité de carbone vers une économie à faible intensité de carbone". Le mécanisme de transition juste²⁷ fait partie du Green Deal européen et constitue un outil essentiel pour garantir que la transition vers une économie climatiquement neutre se fasse de manière équitable, sans que personne ne soit laissé pour compte.

(26) IPCC, 2022: Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.

(27) https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal/finance-and-green-deal/just-transition-mechanism_en.

Trilemme éco-social-croissance : L'approche dite "systémique du développement durable" (O'Connor, 2007 ; Purvis et al., 2019) postule l'existence de trois sphères différentes : économique, sociale et environnementale. Ces trois sphères sont liées de telle manière qu'il ne serait pas judicieux de les traiter séparément. En effet, si, dans certains cas, des objectifs liés aux trois sphères peuvent être poursuivis simultanément (c'est-à-dire qu'il existe des synergies), dans d'autres cas, des compromis apparaissent et la poursuite d'objectifs liés à l'une des trois sphères n'est pas compatible avec la poursuite d'objectifs propres à au moins l'une des autres sphères.

(vertaling)

7. RÉFÉRENCES

Alano et M. Lee, Natural Disaster Shocks and Macroeconomic Growth in Asia: Evidence for Typhoons and Droughts. ADB Economics Working Paper Series. N° 503. Manille : ADB, 2016.

Asara, V., Otero, I., Demaria, F. et al., Socially sustainable degrowth as a social-ecological transformation : repoliticizing sustainability. *Sustainability Science* 10(3) : 375-384, 2015.

Asfaw, S., Carraro, A., Davis, B., Handa, S. et Seidenfeld, D., *Cash transfer programmes, weather shocks and household welfare: evidence from a randomised experiment in Zambia*. *Journal of Development Effectiveness*, 9(4), 419-442, 2017.

Asfaw, S. et Davis, B., *Can Cash Transfer Programmes Promote Household Resilience? Evidence from Sub-Saharan Africa*. In: *Climate Smart Agriculture*, edited by L. Lipper, N. McCarthy, D. Zilberman, S. Asfaw, and G. Braca, 227–50. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), 2018.

Association internationale de la sécurité sociale, *Bonnes pratiques en matière de sécurité sociale : Responsabilité sociale des entreprises fournisseurs/santé, qualité, sécurité et environnement : Code de conduite*, 2020.

Bank, A. D., *Strengthening resilience through social protection programs : guidance note*. Manille. Philippines: Social Protection Review and Assessment, Philippines (Examen et évaluation de la protection sociale, Philippines), 2018.

Banque mondiale, *Social Protection Sector Strategy Paper: From Safety Net to Springboard*, Washington DC : Banque mondiale, 2001.

Banque mondiale, *Building Resilience to Disaster and Climate Change through Social Protection*, Washington DC : Banque mondiale, 2013.

Banque mondiale, *Strengthening Links between Social Protection and Disaster Risk Management for Adaptive Social Protection in Nepal*. Banque mondiale. <https://doi.org/10.1596/31213>, 2018.

<https://www.worldbank.org/en/programs/sahel-adaptive-social-protection-program-trust-fund>.

Barrett, C. B. et Constan, M. A., *Toward a theory of resilience for international development applications*. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 111(40), 14625-14630, 2014.

Barrett, S. et Kidd, S., *The Design and Management of Cash Transfer Programmes: An Overview*. KfW Development Bank Materials on Development Financing, no. 3. Frankfurt am Main, 2015.

Bedran-Martins, Politics of drought under Bolsa Família program in Northeast Brazil, *World Development Perspectives* 7-8(51):15-21, septembre 2017.

Béné, Christophe et al., *Bridging Humanitarian Responses and Long-Term Development through Transformative Changes: Some Initial Reflections from the World Bank's Adaptive Social Protection Program in the Sabel*. *Sustainability* 10(6): 1697, 2018.

Beazley, Rodolfo, Solórzano, A. et Sossouvi, K. , *Study on Shock-Responsive Social Protection in Latin America and the Caribbean: Theoretical Framework and Literature Review*. WFP and Oxford Policy Management, Oxford, Royaume-Uni, 2016.

Beazley, Rodolfo et Ciardi, *Study on Shock-Responsive Social Protection in Latin America and the Caribbean: Summary of Key Findings and Policy Recommendations*. OPM et PAM, 2019.

Bladon, A., Greig, G.T. et Okamura, Y., *Connecting Social Protection and Fisheries Management for Sustainability: A Conceptual Framework*. *SOCIAL PROTECTION* 25, 28, 2022.

Brandl, J. et Zielinska, I., *Reviewing the Smart City Vienna Framework Strategy's potential as an ecosocial policy in the context of quality of work and socio-ecological transformation*. *Sustainability* (Bâle, Suisse) 12(3): 859, 2020.

Büchs, M., Bardsley, N. et Duwe, S., *Who bears the brunt? Distributional effects of climate change mitigation policies*, in: *Critical Social Policy*, 31(2), 285-307, 2011.

Büchs M. et Koch, M., Challenges for the degrowth transition: The debate about wellbeing. *Futures: The Journal of Policy, Planning and Futures Studies* 105: 155-165, 2019.

Centre commun de recherche de la Commission européenne, https://joint-research-centre.ec.europa.eu/scientific-activities-z/climate-change_en.

Choularton, Richard, Agrotosh Mookerjee, Meredith Mallory, Krishna Krishnamurthy, Rahel Diro, Evie Calcutt et Alejandra Campero, *Technical Analysis to Inform the Trigger Design for Adaptive Safety Nets to Respond to Climate Shocks in Malawi*, World Bank, Washington D.C., Conway et Schipper, 2011, 2023.

Commission européenne, *Social Protection across the Humanitarian-Development Nexus. A Game Changer in Supporting People through Crises*. Tools and Methods Series Reference Document No 26, février 2019, 2017.

<https://www.europarl.europa.eu/factsheets/en/sheet/72/combating-climate-change>.

Commission européenne, *Le Green Deal européen*. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, COM(2019) 640 final, 11 décembre 2019, Bruxelles, 2019.

Costella, Cecilia Jaime, Catalina, Arrighi, Julie, Coughlan de Perez, Erin, Suarez, Pablo et Van Aalst, Maarten, *Scalable and Sustainable: How to Build Anticipatory Capacity into Social Protection Systems*, In: Eriksen, S., Naess, L.O., Haug, R., Bhonagiri, A. et Lenaerts, L. (Eds) *Courting Catastrophe? Humanitarian Policy and Practice in a Changing Climate*, Institute of Development Studies, 2017.

Costella Cecilia et al., *Resilience solutions : exploring social protection linkages to forecast-based financing*. BRACED policy brief, 2018.

Costella, Cecilia, McCord, A., van Aalst, M., Holmes, R., Ammoun, J. et Barca, V., *Social protection and climate change: scaling up ambition*, Social Protection Approaches to COVID-19 Expert Advice Service (SPACE), DAI Global UK Ltd, Royaume-Uni, 2021.

Coughlan de Perez, E., van den Hurk, B., van Alst M.K. et al., *Forecast-based financing: an approach for catalyzing humanitarian action based on extreme weather and climate forecasts*. Natural Hazards and Earth System Sciences Discussions. 2(5). pp. 3193-3218, 2015.

Craig, Marlies H., Mintenbeck, Katja, Möller, Vincent, Roberts, Debra, C., e.a., *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability Working Group II: Contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, 2022.

Davies, Mark et al., *Climate Change Adaptation, Disaster Risk Reduction and Social Protection*. IDS, 2009.

de Neubourg, C. et Weigand, C., *Social policy as social risk management*. Innovation: The European Journal of Social Sciences 13 (4), 401-12, 2000.

Devereux, S. et Sabates-Wheeler, R., *Transformative social protection*. IDS Working Paper 232. Brighton: Institute of Development Studies. [www.unicef.org/socialpolicy/files/Transformative_Social Protection.pdf](http://www.unicef.org/socialpolicy/files/Transformative_Social%20Protection.pdf), 2004.

Devereux, S., Roelen, K. et Ulrichs, M., *Where Next for Social Protection?* IDS Evidence Report 124, Brighton : IDS, 2015.

Devereux, S., *Social protection for enhanced food security in Sub-Saharan Africa*. Food Policy 60, 52-62, 2016.

Dolls, Matthias, Fuest, C. et Andreas Peichl, *Automatic stabilizers and economic crisis: US vs. Europe*, IZA Discussion Papers No 4310, Bonn: IZA, 2009.

Dryzek, J., *The Politics of the Earth. Environmental Discourses*. 3e ed. Oxford University Press, 2013.

Ferraro, P.J. et Simorangkir, R., *Conditional cash transfers to alleviate poverty also reduced deforestation in Indonesia*. Science. Advances 6 (24), eaaz1298. <https://doi.org/10.1126/sciadv.aaz1298>. Malerba, 2020.

France, *IRMA, 1 an après : Bilan de l'action de l'État*. Communiqué de presse, 2018.

Garg, T., McCord, G.C. et Montfort, A., *Can Social Protection Reduce Environmental Damages?*, 2020.

SSRN Electron, J. <https://doi.org/10.2139/ssrn.3602423>.

Godfrey-Wood, Rachel et Flower, B.C.R., *Does guaranteed employment promote resilience to climate change? Le cas de la loi Mahatma Gandhi sur la garantie nationale de l'emploi en milieu rural (Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Act ou MGNREGA)*. Development Policy Review 36 (S1), O586-O604, 2018.

Gough, I., *Climate change, social policy, and global governance*, Journal of International and Comparative Social Policy, 29(3), 185-203, <https://doi.org/10.1080/21699763.2013.852128>, 2013.

Gough, I., *Necessities and luxuries: How to combine redistribution with sustainable consumption*. In: Meadowcroft, J., Banister, D., Holden, E. et al. (eds), *What Next for Sustainable Development? Our Common Future at Thirty*. Cheltenham: Edward Elgar, pp. 138-158, 2019.

Gouvernement du Malawi, *Social Support for Resilient Livelihoods : Scalable Handbook* : <http://www.nlgfc.gov.mw/index.php/the-star/documents/file/135-scalable-handbook-updated-january2023>, 2023.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Changement climatique 2001 : Rapport de synthèse*. Cambridge University Press, 2001.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *The Regional Impacts of Climate Change: An Assessment of Vulnerability, (Les impacts régionaux du changement climatique : une évaluation de la vulnérabilité)* Cambridge University Press, 1997.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Communiqué de presse : *Le changement climatique est généralisé, rapide et s'intensifie*, 9 août 2021, 2021.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Changement climatique 2022 : Impacts, adaptation et vulnérabilité. Résumé à l'intention des décideurs politiques*, 2022.

Györi, M., Diekmann, K. et Kühne, E., *The Importance of Social Protection for Climate Change Mitigation in LMICs: Success Stories and Opportunities for the Future*. GIZ, 2021.

Hallegatte, Stephane, Bangalore, M., Bonzanigo, L., Fay, M., Kane, T., Narloch, U., Rozenberg, J., Treguer, D. et Vogt-Schilb, A., *Shock Waves: Managing the Impacts of Climate Change on Poverty, Climate Change and Development Series*, Washington DC: Banque mondiale, 2016.

Hallegatte, Stephane, Vogt-Schilb, Adrien, Mook Bangalore et Rozenberg, Julie, *Unbreakable: Building the Resilience of the Poor in the Face of Natural Disasters*. Série sur le changement climatique et le développement. Washington, DC : Banque mondiale. doi:10.1596/978-1-4648-1003-9, 2017.

Heltberg, R., Siegel, P.B. et Jorgensen, S.L., *Addressing human vulnerability to climate change: Toward a 'no-regrets' approach*. *Glob. Environ. Chang.* 19 (1), 89-99. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2008.11.003>, 2009.

Hirvilammi, T., Häikiö, L., Johansson, H., Koch, M. et Perkiö, J., *Social Policy in a Climate Emergency Context: Towards an Ecosocial Research Agenda*, In: *Journal of Social Policy*, 52, 1-23, 2023.

Holzmann, R. et Jorgensen, S., *Social Risk Management: A New Conceptual Framework for Social Protection, and Beyond*. *International Tax & Public Finance*. 8, 529-556, 2001.

Islam, Nazrul I. et Winkel, John, *Climate Change and Social Inequality*, Nations unies, Document de travail DESA N° 152, octobre 2017, 2017.

Johansson, H., Khan, J. et Hildingsson, R., *Climate change and the welfare state. Do we see a new generation of social risks emerging*. Dans : Koch, M. et Mont, O. (eds.) *Sustainability and the Political Economy of Welfare*, Londres Routledge, 94-108, 2016.

Kerstenetzky, C. L., *Development and redistribution: the case of the Bolsa Família Program in Brazil*. Texto para Discussão. Disponible à l'adresse suivante : http://www.uff.br/econ/download/tds/UFF_TD240.pdf. Accès le 16 août 2015, 2008.

Khan, J., Hildingsson, R. et Garting, L., *Sustainable welfare in Swedish cities: Challenges of eco-social integration in urban sustainability governance*. *Sustainability* (Bâle, Suisse) 12(1): 383, 2020.

Kuriakose, A.T., Heltberg, R., Wiseman, W., Costella, C., Cipryk, R. et Cornelius, S., *Climate-Responsive Social Protection*, Discussion Paper 1210, Washington DC : Banque mondiale, 2012.

Kuriakose, A.T., Heltberg, R., Wiseman, W., Costella, C., Cipryk, R., Cornelius, S., *Climate-Responsive Social Protection*. *Development Policy Review* 31 (2013),19-34, 2013.

Kuriakose, A.T., Heltberg, R., Wiseman, W., Costella, C., Cipryk, R. et Cornelius, S., *Climate-Responsive Social Protection*. Social Protection & Labor Discussion Paper No. 1210. Banque mondiale, Washington, DC, xxxx.

Lambeau, Jean-Louis et Stefan Urban, *Social protection and climate change: The role of social insurance*, Organisation internationale du travail, Genève, 2022.

Lawlor, K., Handa, S. et Seidenfeld, D., *Cash Transfers and Climate-resilient Development: Evidence from Zambia's Child Grant Programme*, Working Paper No. 2015; p. 2. UNICEF, 2015.

Macours, Karen, Schady, N. et Renous Vakis, *Cash Transfers, Behavioral Changes, and the Cognitive Development of Young Children: Evidence from a Randomized Experiment*. American Economic Journal: Applied Economics, 4(2), 247-273. <https://doi.org/10.1596/1813-9450-4759>, 2012.

Macours, Karen et Renos Vakis, *Changing Households' Investment Behaviour through Social Interactions with Local Leaders: Evidence from a Randomised Transfer Programme*. Economic Journal 124 (576). <https://doi.org/10.1111/eoj.12145>, 2014.

Macours, Karen, Premand, P. et Renos Vakis, *Transfers, diversification and household risk strategies: experimental evidence with lessons for climate change adaptation*. Policy Research Working Paper Series No. 6053, Banque mondiale : Washington DC, 2022.

Malerba, D., *Climate Change*. Dans : Schuering, E. et Loewe, M. (Eds.), *Handbook on Social Protection Systems*. Edward Elgar Publishing, 2021.

Mandelli, M., Sabato, S. et Jessoula M., *EU economic governance and the socio ecological transition: Towards a more sustainable European Semester? Politiche Sociali 3/2021* : 619-638, 2021.

Malerba, D., Gaentzsch, A. et Ward, H., *Mitigating poverty: The patterns of multiple carbon tax and recycling regimes for Peru*. Energy Policy 149. <https://doi.org/10.1016/j.enpol.2020.111961>, 2021.

Mandelli, Matteo, *Understanding eco-social policies: a proposed definition and typology*, Dans : Transfer, ETUI, 2022.

Markkanen, Sanna et Anger-Kraavi, Annela, *Social impacts of climate change mitigation policies and their implications for inequality*, Climate Policy, 209, vol. 19, N° 7, 827-844, xxxx.

Masunungure, C. et Shackleton, S., *Exploring Long-Term Livelihood and Landscape Change in Two Semi-Arid Sites in Southern Africa: Drivers and Consequences for Social-Ecological Vulnerability*. Land 7 (2), 50. <https://doi.org/10.3390/land7020050>, 2018.

McCarthy, J.J., Canziani, O.F., Leary, N.A., Dokken, D.J. et White, K.S., *Climate Change 2001: Impacts, Adaptation, and Vulnerability*. Cambridge, contribution

du groupe de travail II au troisième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat : 1032, 2001.

McCord, A. et Paul, M.H., *An Introduction to MGNREGA Innovations and their Potential for India-Africa Linkages*.pdf, 2019.

Mutter, John C., *Disaster Profiteers: How Natural Disasters Make the Rich Richer and the Poor Even Poorer*. New York: St. Martin's Press, 2015.

Myers, K. et al., *Consensus revisited: quantifying scientific agreement on climate change and climate expertise among Earth scientists 10 years later*, Environmental Research Letters Vol. 16 No. 10, 104030 (20 October 2021); DOI:10.1088/1748-9326/ac2774, 2021.

Nelson, Lemos, Eakin et Lo, *The limits of poverty reduction in support of climate change adaptation*, 2016.

Norton, A., Seddon, N., Agrawal, A., Shakya, C., Kaur, N. et Porras, I., *Harnessing employment-based social assistance programmes to scale up nature-based climate action*. Philos. Trans. R. Soc., B 375 (1794). <https://doi.org/10.1098/rstb.2019.0127>, 2020.

O'Brien, Clare, Scott, Z., Smith, G., Barca, V., Kardan, A., Holmes, R., Watson, C. et Congrave, J., *Shock-Responsive Social Protection Systems Research: Synthesis Report*. Oxford Policy Management, Oxford, Royaume-Uni, 2018.

O'Brien, Clare et al., *Shock-Responsive Social Protection Systems Research Case*, 2018.

O'Connor M., *The 'Four Spheres' Framework for sustainability*, Ecological Complex, 3 (4), 285-292, 2007.

OECD, *Towards Green Growth*, Paris, OECD Publishing, 2011.

OCDE, *G20/OECD Policy Note on Pension Fund Financing for Green Infrastructure and Initiatives (Note de politique du G20/OCDE sur le financement des infrastructures et initiatives vertes par les fonds de pension)*. OCDE, Paris, 2012.

Organisation internationale du travail, *Convention sur la sécurité sociale (normes minimales), n° 102 de 1952*. Genève : Organisation internationale du travail. www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C102,1952.

Organisation internationale du travail, *Guidelines for a Just Transition Towards Environmentally*, 2015.

Des économies et des sociétés durables pour tous. Genève : Organisation internationale du travail.

Organisation internationale du travail, *Creating fiscal space for social protection through energy subsidy reform, République islamique d'Iran*. Genève : Organisation internationale du travail, 2019.

Organisation internationale du travail & AFD, *Social Protection for a Just Transition: A Global Strategy for Increasing Ambition in Climate Action*. Genève : Organisation internationale du travail, 2019.

Organisation internationale du travail, Genève : Organisation internationale du travail. OXFAM (2020) *Protecting people and the forest*, Etude de cas Oxfam, novembre 2020, 2022.

Parmesan, Camille et Gary Yohe, *A Globally Coherent Fingerprint of Climate Change Impacts Across Natural Systems*. *Nature* 421: 37-42, 2003.

Premand, P. et Schnitzer, P., *Efficiency, legitimacy and impacts of targeting methods: Evidence from an experiment in Niger*. *The World Bank Economic Review*, 2020.

Premand, Patrick et Barry, O., *Behavioral Change Promotion, Cash Transfers and Early Childhood Development: Experimental Evidence from a Government Program in a Low-income Setting*. Document de travail de recherche politique n° 9368. Banque mondiale : Washington, DC, 2020.

Purvis, B., Mao, Y. et Robinson, D., *Three pillars of sustainability: in search of conceptual origins*, *Sustainability Science*, 14 (3), 681-695, 2019.

Rocha, L. A., Khan, A. S. et Lima, P., *Impacto do Programa Bolsa Familia sobre o bem-estar das famílias beneficiadas no Estado do Ceará*. *Econ. do Ceará em Debate*, 2008.

Rigolini, Jamele, *Social Protection and Labor: A Key Enabler for Climate Change Adaptation and Mitigation*, Discussion Paper, no. 2108, décembre 2021, Groupe de la Banque mondiale, Washington DC.

Root, T.L., Price, J.T., Hall, K.R., Schneider, S., Rosenzweig, C. et Pounds, J.A., *Fingerprints of Global Warming on Wild Animals and Plants*. *Nature* 421: 57-60, 2003.

Sabates-Wheeler, R. et Devereux, S., *Transformative Social Protection: The Currency of Social Justice*. Dans : Barrientos, A. et Hulme, D. (Eds.), *Social Protection for the Poor and Poorest: Concepts, Policies and Politics*. Palgrave Macmillan UK, pp. 64-84. https://doi.org/10.1057/978-0-230-58309-2_, 2008.

Sabato, S. et Mandelli M., *The EU's potential for promoting an eco-social agenda. Rapport préparé pour le projet «Sustainable welfare societies: Assessing linkages between social and environmental policies»*. Oslo ; Bruxelles : NOVA Norwegian Social Research, Observatoire social européen, 2018.

Schnitzer, P., *How to Target Households in Adaptive Social Protection Systems? Relative Efficiency of Proxy Means Test and Household Economy Analysis in Niger*. Banque mondiale, 2016.

Schnitzer, Pascale et Stoeffler, Quentin, *Targeting for Social Safety Nets: Evidence from Nine Programs in the Sabel*. Document de travail de recherche politique ; No. 9816. Banque mondiale, Washington, DC, 2021.

Schoyen, M., Hvinden, B. et Dotterud Leiren, M. (eds), *Towards Sustainable Welfare States in Europe*. Cheltenham, Royaume-Uni : Edward Elgar Publishing, 2022.

Slater, R. et Bhuvanendra, D., *Scaling up existing social safety nets to provide humanitarian response : A case study of Ethiopia's productive safety net programme and Kenya's hunger safety net programme*. Étude de cas pour le programme d'avenir humanitaires du King's College de Londres, l'Overseas Development Institute et le cash learning partnership, 2014.

Smit, B., Burton, I., Klein, R.J.T. et Wandel, J., *An anatomy of adaptation to climate change and variability*. *Climatic Change* 45(1) : 223-251, 2000.

Soares, F.V., Ribas, R.F. et Osório, R.G., *Evaluating the Impact of Brazil's Bolsa Familia: Cash transfer programs in comparative perspective*. *Latin American Research Review*, 45(2), 173-190, 2010.

Solorzano, A. et Cardenes, I., *Social protection and climate change: WFP Regional Bureau for Latin America and the Caribbean's vision to advance climate change adaptation through social protection*, Document hors série No. 26. PAM, 2019.

Steinbach, Dave, Marek Soanes, Sam Barrett, Vivek Venkataramani et Tashina Cheranda0 *Deepening Knowledge of MGNREGS' Contribution to Climate Resilience A Study of Rajasthan and Uttar Pradesh*, 2020.

Stavis, D., Morena, E. et Krause, D., *Introduction: The genealogy and contemporary politics of just transitions*. Dans : Morena, E., Krause, D. et Stavis, D. (eds), *Just Transitions: Social Justice in the Shift Towards a Low-Carbon World*. Londres : Pluto Press, pp. 1-31, 2020.

Sygn, Linda, Eriksen, Siri, O'Brien, Karen et Lars Otto Næss, *Climate change in Norway: Analysis of economic and social impacts and adaptations*, Rapport CICERO 2004:12, 2004.

Tenzing, Janna, D., *Integrating social protection and climate change adaptation: A review*, WIREs Climate Change publié par Wiley Periodicals, 2019.

Tenzing, Janna, D., *Integrating social protection and climate change adaptation: A review*. WIREs. Changement climatique 11 (2). <https://doi.org/10.1002/wcc.626>, 2020.

Thomas, Kimberley, Hardey, Dean, Lazrus, Heather, Mendez, Michael, Orlove, Ben, Rivera-Collazo, Isabel, Timmons Roberts, Rockman, Marcy, Warner, Benjamin P., et Winthrop, Robert, *Explaining differential vulnerability to climate change: A social science review*, WIREs Climate Change publié par Wiley Periodicals, 2018..

Ulrichs, M. et Slater, R., *How Can Social Protection Build Resilience? Insights from Ethiopia, Kenya and Uganda*. Document de travail, Building Resilience and Adaptation to Climate Extremes and Disasters (BRACED) Series, Londres, 2016.

Ulrichs, M., Slater, R. et Costella, C., *Building resilience to climate risks through social protection: From individualised models to systemic transformation*. Disasters 43 (S3), S368-S387. <https://doi.org/10.1111/disa.12339>, 2019.

PNUD (2018) *Green Economy and Green Jobs: Challenges and Opportunities in Europe and Central Asia*.

PNUD/PNUE, *Climate Impact Vulnerability Index: Lessons learned and systematization of the IVACC design and application process in the Dominican Republic*. https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/25905/Vulnerability_Climate_Hazards.pdf?sequence=2&isAllowed=y, 2018.

UNICEF, *Programme Guidance: Strengthening Shock Responsive Social Protection Systems*, 2019.

Agence américaine de protection de l'environnement – EPA (2021) *Climate Change and Social Vulnerability in the United States : A Focus on Six Impacts*, septembre 2021, Washington D.C., 2021.

Vogt-Schilb, A., Walsh, B., Feng, K., Di Capua, L., Liu, Y., Zuluaga, D., Robles, M. et Hubaceck, K. *Cash transfers for pro-poor carbon taxes in Latin America and the Caribbean*. Nat. Sustainability 2 (10), 941-948. <https://doi.org/10.1038/s41893-019-0385-0>, 2019.

WorldRiskReport, <http://www.WorldRiskReport.org>, 2023.

Yiridomoh, G.Y., Chireh, V.K., Bonye, S.Z. et Derbile, E.K., *Enhancing the adaptive capacity of pro-poor populations for climate change adaptation: Analysis of cash transfer programs in rural Ghana*. Environnement local. <https://doi.org/10.1080/13549839.2020.1867839>, 2021.

Zakir Hossain, M. et Ashiq Ur Rahman, M., *Adaptation to climate change as resilience for urban extreme poor: Lessons learned from targeted asset transfers programmes in Dhaka city of Bangladesh*. Environ. Dev. Sustain. 20 (1), 407-432. <https://doi.org/10.1007/s10668-016-9888-2>, 2018.

Ziegler, S., *Adaptive Social Protection: Linking Social Protection and Climate Change Adaptation*. Documents de discussion sur la protection sociale. Bonn: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). <https://www.giz.de/fachexpertise/downloads/giz2015-en-adaptive-social-protection.pdf>, 2016.

SOMMAIRE

FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : COMMENT LA PROTECTION SOCIALE ET LES MESURES EN FAVEUR DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PEUVENT-ELLES SOUTENIR L'ADAPTATION ET L'ATTÉNUATION ?

1.	INTRODUCTION	227
2.	LE CHANGEMENT CLIMATIQUE INDUIT PAR L'HOMME EST UNE RÉALITÉ	229
2.1.	PREUVES SCIENTIFIQUES	229
2.2.	DIFFÉRENCES RÉGIONALES	230
2.3.	IL FAUT AGIR	232
3.	LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EST ÉGALEMENT UNE CRISE SOCIALE	234
3.1.	DIFFÉRENCE DE VULNÉRABILITÉ	234
3.2.	UNE EXPOSITION DISPROPORTIONNÉE	234
3.3.	MANQUE DE CAPACITÉ D'ADAPTATION	235
3.4.	EXPOSITION AUX EFFETS NÉGATIFS DES POLITIQUES D'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	235
4.	RÔLE DE LA PROTECTION SOCIALE, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI	236
4.1.	QUEL TYPE DE PROTECTION SOCIALE ?	236
4.2.	UNE AMBITION PLUS VASTE POUR LA PROTECTION SOCIALE	239
4.3.	LE DIALOGUE SOCIAL ET CIVILE	242
4.4.	PROTECTION SOCIALE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	244
4.5.	PROTECTION SOCIALE, MESURES EN FAVEUR DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI ET ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	258
4.6.	POLITIQUES ÉCO-SOCIALES	267
5.	PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS	270
6.	GLOSSAIRE	271
7.	RÉFÉRENCES	275